



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-001-2026-01

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2026

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Secrétariat général

IDF-2026-01-05-00009 - Arrêté n°2026-001?? portant subdélégation de signature?? en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages) Page 3

IDF-2026-01-05-00010 - Arrêté n°2026-002?? portant subdélégation de signature?? en matière administrative (5 pages) Page 8

Ministère de la Justice / Cabinet de direction

IDF-2026-01-05-00008 - Arrêté portant subdélégation de la signature du Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer (11 pages) Page 14

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2026-01-05-00005 - Arrêté portant délégation de signature à M. Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, en matière administrative (3 pages) Page 26

IDF-2026-01-05-00003 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative (3 pages) Page 30

IDF-2026-01-05-00007 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (21 pages) Page 34

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2026-01-05-00009

Arrêté n°2026-001
portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire

Arrêté n°2026-001
portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire

LE DIRECTEUR REGIONAL
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté ministériel du 1^{er} septembre 2025 portant nomination (directions régionales des affaires culturelles) ;
- VU** l'arrêté n°IDF-2025-09-23-00030 du 23 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Edward de LUMLEY, directeur régional des affaires culturelles de la région d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de l'arrêté n°IDF-2025-09-23-00030 du 23 septembre 2025 et en cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Edward de LUMLEY**, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières d'ordonnancement secondaire à **Monsieur François MARIE**, directeur régional adjoint aux affaires culturelles, à **Monsieur Olivier PEYRATOUT**, directeur adjoint délégué chargé des patrimoines, à **Madame Marie SEMERY**, secrétaire générale, à **Monsieur Nabil LAHIANE**, secrétaire général adjoint.

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France
47 rue Le Peletier 75009 Paris

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe DRESS**, conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes « Patrimoine » (n°175) et « Compétitivité » (n°363).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe DRESS, délégation est donnée à **Madame Emilie COUHADON**, adjointe du conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer et recevoir les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à **Madame Lucie MASSON**, cheffe du bureau des affaires financières, à l'effet de :

1. recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Création » (n°131)
 - « Patrimoine » (n°175)
 - « Presse et médias » (n°180, action 5 « Soutien aux médias de proximité »)
 - « Soutien des politiques culturelles » (n°224)
 - « Livre et industries culturelles » (n°334)
 - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°361)

2. signer tous les arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :
 - « Création » (n°131)
 - « Patrimoines » (n°175)
 - « Presse et médias » (n°180, action 5 « Soutien aux médias de proximité »)
 - « Soutien des politiques culturelles » (n°224)
 - « Livre et industries culturelles » (n°334)
 - « Administration territoriale de l'État » (n°354)
 - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°361)
 - « Compétitivité » (n°363)

3. signer, dans la limite de ses attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de la région d'Île-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :
 - « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n°723)
 - « Administration territoriale de l'État » (n°354)
 - « Compétitivité » (n°363)

Délégation est donnée à **Madame Samira LEROY**, responsable administrative et financière, à l'effet de signer et recevoir les actes ci-dessus, énumérés en matière de subvention de

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

47 rue Le Peletier 75009 Paris

fonctionnement jusqu'à 50 000 euros inclus. Les décisions et avenant sur convention pluriannuelle d'objectifs jusqu'à 50 000 euros inclus font partie de cette subvention.

Délégation est donnée à **Madame Marion PELISSERO**, chargée de gestion financière et administrative, à l'effet de valider, sur le périmètre de la subvention :

- les fiches communication dans Chorus formulaires,
- les demandes de création et modification de tiers,
- les demandes d'ajout et modification de RIB.

Délégation est donnée à **Madame Romane BLESCHET**, responsable administrative et financière, à l'effet de valider sur le périmètre de la commande publique :

- les fiches communication dans Chorus formulaires,
- les demandes d'achat et services faits jusqu'à 10 000 euros HT inclus,
- les demandes de création et modification de tiers,
- les demandes d'ajout et modification de RIB.

Délégation est donnée à **Madame Marianne CARAVIA**, responsable administrative et financière, à l'effet de valider sur le périmètre de la commande publique :

- les fiches communication dans Chorus formulaires,
- les demandes d'achat et services faits jusqu'à 10 000 euros HT inclus,
- les demandes de création et modification de tiers,
- les demandes d'ajout et modification de RIB.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucie MASSON, délégation est donnée à **Monsieur Gregory LAGRESLE**, adjoint à la cheffe du bureau.

Toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 4 :

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les conventions et décisions attribuant des subventions aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics d'un montant de 100 000 euros,
- les conventions et décisions attribuant des subventions d'un montant de 350 000 euros et plus,
- les contrats de bail.

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Nabil LAHIANE**, Secrétaire général adjoint, chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer toutes les pièces relatives :

- à la gratification des stagiaires ;
- aux ordres de mission des agents ;
- aux dépenses relatives à la formation continue et à la restauration collective des agents.

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

47 rue Le Peletier 75009 Paris

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Nabil LAHIANE**, délégation de signature est donnée à **Madame Sophie MIDDLETON**, son adjointe, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 6 :

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

ARTICLE 7 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 8 :

Le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

A Paris, le 5 janvier 2026

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,
Et par délégation
Le directeur régional des affaires culturelles
d'Île-de-France,

SIGNE

Edward de LUMLEY

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France
47 rue Le Peletier 75009 Paris

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2026-01-05-00010

Arrêté n°2026-002
portant subdélégation de signature
en matière administrative

Arrêté n°2026-002

**portant subdélégation de signature
en matière administrative**

**LE DIRECTEUR REGIONAL
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État ;
- VU** l'arrêté ministériel du 1^{er} septembre 2025 portant nomination (directions régionales des affaires culturelles) ;
- VU** l'arrêté n° IDF-2025-09-23-00029 du 23 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Edward de LUMLEY, directeur régional des affaires culturelles de la région d'Île-de-France, en matière administrative ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

Sous réserve des dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté n° IDF-2025-09-23-00029 du 23 septembre 2025 et en cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Edward de LUMLEY**, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières administratives à **Monsieur François MARIE**, directeur régional adjoint aux affaires culturelles, à **Monsieur Olivier PEYRATOUT**, directeur adjoint délégué chargé des patrimoines, et à **Madame Marie SEMERY**, secrétaire générale.

ARTICLE 2 :

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Philippe DRESS**, Conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer les correspondances, décisions, procès-verbaux et arrêtés dans le cadre des procédures suivantes :

- protection du patrimoine mobilier et immobilier au titre des monuments historiques ;
- programmation et autorisation de travaux sur les objets mobiliers et les immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques ;
- programmation et validation des dossiers de subvention ;
- contrôle scientifique et technique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe DRESS, délégation est donnée à **Madame Emilie COUHADON**, adjointe du conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer et recevoir les actes ci-dessus énumérés.

Délégation est donnée à **Madame Iris BOH** à l'effet de valider la transmission des dossiers de subvention sur monuments historiques.

ARTICLE 3 :

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Stéphane DESCHAMPS**, conservateur régional de l'archéologie, à l'effet de signer :

- les correspondances, notifications, arrêtés dans le cadre des procédures d'archéologie préventive, d'archéologie programmée et de propriété des vestiges archéologiques mobiliers ;
- programmation et validation des dossiers de subvention.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane DESCHAMPS, délégation est donnée à **Monsieur Jean-Marc GOUEDO**, son adjoint, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 4:

Sont exclus de la subdélégation de signature prévue aux articles 2 et 3, les actes, les décisions, les accords, les refus et les avis relatifs aux immeubles de l'Etat et de ses établissements publics classés au titre des monuments historiques et se rapportant aux opérations et aux projets concernant :

- 1° le site de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris
- 2° le site du Val-de-Grâce
- 3° le site de Fort Neuf de Vincennes
- 4° le site de l'Ecole nationale vétérinaire à Maisons-Alfort (ENVA)
- 5° le site du château de Versailles

ARTICLE 5 :

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Didier CORMIER**, chef du service régional de la création, à l'effet de signer :

- la programmation et validation des dossiers de subvention ;
- les correspondances et diplômes dans le cadre de la procédure de délivrance du diplôme d'État de professeur de danse ;
- les notifications dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience ;
- les notifications pour l'attribution des bourses d'études sur critères sociaux ;
- les correspondances, les récépissés et les arrêtés relatifs à l'attribution, le refus et le retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants pour les dossiers déposés avant le 1^{er} octobre 2019 ;
- les correspondances relatives à la validation et l'invalidation des déclarations d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants effectuées à compter du 1^{er} octobre 2019.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier CORMIER, délégation est donnée :

- à **Madame Claudine PEREZ-GOUDARD**, cheffe du département théâtre, à **Madame Valérie LABAYLE**, cheffe du département arts visuels, à **Madame Caroline CHATILA FAKHOURY**, coordinatrice de l'exécution budgétaire, à l'effet de signer les actes suivants :
 - la programmation et la validation des dossiers de subvention dans le champ de la création ;
 - les notifications pour l'attribution des bourses d'études sur critères sociaux.
- à **Monsieur Franck DARAS**, chef du département des licences, de l'emploi, de l'insertion et de la formation, à l'effet de signer les actes suivants :
 - les correspondances, les récépissés et les arrêtés relatifs à l'attribution, le refus et le retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants pour les dossiers déposés avant le 1^{er} octobre 2019 ;
 - les correspondances relatives à la validation et l'invalidation des déclarations d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants effectuées à compter du 1^{er} octobre 2019.

ARTICLE 6 :

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Olivier LERUDE**, chef du service régional de l'architecture et du patrimoine, à l'effet de signer :

- les correspondances, notifications, arrêtés dans le champ de l'architecture ;
- la programmation et validation des dossiers de subvention ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier LERUDE, délégation est donnée à **Madame Isabelle MICHARD**, son adjointe, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 7 :

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Madame Sylvie MULLER**, cheffe du service des musées, à l'effet de signer :

- les correspondances, notifications, arrêtés dans le champ des musées ;
- la programmation et validation des dossiers de subvention ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie MULLER, délégation est donnée à **Madame Isabelle LIMOUSIN**, conservatrice du patrimoine, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 8 :

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Nicolas ROBERT**, Chef du service régional des populations, de l'accompagnement, de la coopération et des territoires, à l'effet de signer :

- les correspondances, notifications, arrêtés dans le champ du service ;
- la programmation et validation des dossiers de subvention ;

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Nicolas ROBERT**, délégation est donnée à **Monsieur Christophe LEMAIRE, son adjoint, et à Madame Adrienne WEICK**, responsable financière du service, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 9 :

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1^{er}, délégation est donnée à **Monsieur Nabil LAHIANE, secrétaire général adjoint**, chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes dont la liste est fixée par les dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2016 susvisé, à l'exception de ceux relatifs aux sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nabil LAHIANE, délégation est donnée à **Madame Sophie MIDDLETON**, son adjointe, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 10 :

Sous réserve des dispositions de l'arrêté IDF-2025-09-23-00029 du 23 septembre 2025 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Edward de LUMLEY, délégation de signature est donnée à **Madame Dorothee CHAOUI-DERIEUX**, conservatrice en chef, et **Madame Florence MOUSSET**, ingénieure d'études au Service régional de l'archéologie, pour signer les formulaires de notification de sortie pour étude et les formulaires de retour après étude des vestiges de

Notre-Dame de Paris mentionnés dans la convention conclue entre le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et le président directeur général du CNRS, le 30 octobre 2020 ;

ARTICLE 11 :

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

ARTICLE 12 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 13 :

Le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

Paris, le 5 janvier 2026

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,
Et par délégation
Le directeur régional des affaires culturelles
d'Île-de-France,

SIGNE

Edward de LUMLEY

Ministère de la Justice

IDF-2026-01-05-00008

Arrêté portant subdélégation de la signature du
Directeur interrégional de la protection judiciaire
de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer



DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

DIRECTION INTERREGIONALE
ÎLE DE FRANCE - OUTRE-MER

ARRETE

**Portant Subdélégation De La Signature Du Directeur Interrégional
De La Protection Judiciaire De La Jeunesse
Île-De-France Et Outre-Mer**

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 5 novembre 2020 du garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de monsieur Hervé DUPLENNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté 3 décembre 2024 du garde des sceaux, ministre de la justice, portant sur le renouvellement de Monsieur Hervé DUPLENNE dans l'emploi de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France/Outre-mer, à compter du 1^{er} janvier 2025

VU l'arrêté IDF-2020-11-27-003 portant délégation de signature à monsieur Hervé DUPLENNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France – Outre-mer, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Arrête

Article 1er

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
75	Directeur des Ressources Humaines	M ^{me} Bathilde GROH
75	Directeur des Ressources Humaines adjoint	M. Xavier LAISNE
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
75	Responsable Unité Exécution Budgétaire de la Direction de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Pascale LEPROVOST

A l'effet de signer, à compter du 1^{er} Janvier 2026, au nom du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 1 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
75	Directeur des ressources humaines	M ^{me} Bathilde GROH
75	Directeur des ressources humaines adjoint	M. Xavier LAISNE
75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M ^{me} Laure PAVY

75	Directrice de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
----	--	------------------------------

Ainsi qu'aux personnes indiquées dans la liste nominative en annexe 1.

A l'effet de signer, à compter du 1^{er} Janvier 2026, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 2 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 2 Bis

Il est donné délégation de signature :

Aux assistants responsables de l'appui au pilotage territorial, adjoints administratifs et secrétaires administratifs, dont la liste figure en annexe 2, pour certifier le service fait dans le progiciel Chorus Formulaires.

Article 3

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Directrice de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
75	Responsable de l'unité immobilier de la direction de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M. Robert KOREZ

A l'effet de signer, à compter 1^{er} Janvier 2026, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 3 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 4

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
E75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
75	Directeur des Ressources Humaines	M ^{me} Bathilde GROH
75	Directeur des Ressources Humaines adjoint	M. Xavier LAISNE
75	Responsable de l'unité commande publique de la direction de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	M. Daniel FERNANDES

A l'effet de signer, à compter du 1^{er} Janvier 2026, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 4 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 5

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice Interrégionale Adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire Général	M. Michael PEREIRA

A l'effet de signer, à compter du 1^{er} Janvier 2026, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 5 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 6

Une ampliation de cet arrêté est adressée au Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 7

Est abrogé, à compter du 1^{er} Janvier 2026, l'arrêté IDF-2025-12-02-00002 du 02 Décembre 2025 portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Article 8

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer et les personnes mentionnées aux articles de ce présent arrêté sont chargés, à compter du 1^{er} Janvier 2026, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 05 Janvier 2026

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et par délégation,

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Signé

Hervé DUPLLENNE

ANNEXE 1 : Liste nominative relative à l'article 2 du présent arrêté

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directeur territorial	KIEFFER	MEIGNAN	Anne
DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directeur territorial adjoint			
DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	BAROT		Thomas
DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	RUELIAND		Richard
DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	COUDDOR		Anne
DTPJJ 75	EPE Paris	EPE Paris	Directeur de service	TAIL		Djamila
DTPJJ 75	EPE Paris	EPE Paris	RUE			
DTPJJ 75	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Directeur de service	MORDELET		Oriane
DTPJJ 75	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Responsable d'unité éducative	GODECHOT		Elodie
DTPJJ 75	STEMO EST PARISIEN	UEMO CHEMIN VERT	Responsable d'unité éducative			
DTPJJ 75	STEMO PARIS MNA	STEMO PARIS MNA	Directeur de service	MARCO		Julie
DTPJJ 75	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	PISANIAS		Tiffany
DTPJJ 75	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	DESSEN		Laetitia
DTPJJ 75	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directeur de service	DELOBEL		Timothée
DTPJJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	Responsable d'unité éducative	SAOULI		Tiffany
DTPJJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO LAFAYETTE - APPROCHE SYSTEMIQUE	Responsable d'unité éducative	BAUJARD		Marie-Hélène
DTPJJ 75	STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directeur de service	VALEMBOIS		Aude
DTPJJ 75	STEMO SUD PARISIEN	UEMO FRIANT	Responsable d'unité éducative	PINON		Claire
DTPJJ 75	STEMO SUD PARISIEN	UEMO BASTILLE	Responsable d'unité éducative	DELGADO		Nathalie
DTPJJ 75	STEI DE PARIS	STEI DE PARIS	Directeur de service	ARCHICH		Mohamed
DTPJJ 75	STEI DE PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	Responsable d'unité éducative	JEAN		Véronique
DTPJJ 75	STEI DE PARIS	UEAJ ROMAINVILLE	Responsable d'unité éducative	SER		Patrick
DTPJJ 75	STEMO NORD PARISIEN	STEMO NORD PARISIEN	Directeur de service	PREVOST		Typhaine
DTPJJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable d'unité éducative	STEPHAN		Cécile
DTPJJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable d'unité éducative	BOUANANI		Amina

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPJJ 77	DTPJJ 77	DTPJJ77	Directeur territorial	RAULET		Christelle
DTPJJ 77	DTPJJ 77	DTPJJ77	Directeur territorial adjoint	LEHRY		Michel
DTPJJ 77	DTPJJ 77	DTPJJ77	Responsable des politiques institutionnelles	COPPRY		Nadia
DTPJJ 77	DTPJJ 77	DTPJJ 77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	LAUTRU		Corinne
DTPJJ 77	DTPJJ 77	DTPJJ77	Responsable des politiques institutionnelles	FOUIDEN		Hamid
DTPJJ 77	STEMOI SUD 77	STEMOI SUD 77	Directeur de service	AMRI	AYARI	Inès
DTPJJ 77	STEMOI SUD 77	UEMO MELUN	Responsable d'unité éducative	BEN ALLAL	ESTIVAL	Lynda
DTPJJ 77	STEMOI SUD 77	UEMO MONTEREAU	Responsable d'unité éducative	GAGNE	GUIGNAT	Nathalie
DTPJJ 77	STEMOI SUD 77	UEAT MELUN	Responsable d'unité éducative	ROSE		Anne
DTPJJ 77	STEMOI SUD 77	UEAJ MELUN	Responsable d'unité éducative	AMAR	BOUSSARD	Auréli
DTPJJ 77	EPEI MEAUX	EPEI MEAUX	Directeur de service	BUFFIERE		Laurine
DTPJJ 77	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	Responsable d'unité éducative	D'ENTRAYGUES		Sandrine
DTPJJ 77	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	Responsable d'unité éducative	GEMAIN	LUNION	Françoise-Lise
DTPJJ 77	STEMO NORD 77	STEMO NORD 77	Directeur de service	OLIVIER		Muriel
DTPJJ 77	STEMO NORD 77	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	Responsable d'unité éducative	CECCALDI-REGNIER	REGNIER	Aline
DTPJJ 77	STEMO NORD 77	UEMO - PEAT MEAUX	Responsable d'unité éducative			
DTPJJ 77	STEMO NORD 77	UEMO LAGNY SUR MARNE	Responsable d'unité éducative	PICART		Auréli
DTPJJ 77	STEMOI CENTRE 77	STEMOI CENTRE 77	Directeur de service	DEBAIN		Stéphanie
DTPJJ 77	STEMOI CENTRE 77	UEMO LIEUSAIN	Responsable d'unité éducative	COSKUN	KARTAL	Servet
DTPJJ 77	STEMOI CENTRE 77	UEMO TORCY	Responsable d'unité éducative	GLOUBI		Jaouad
DTPJJ 77	STEMOI CENTRE 77	UEAJ COMBS LA VILLE	Responsable d'unité éducative	BEN ESSAVY		Abdel

Directio	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPJJ 78	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directeur territorial	LEBOUC		Denis
DTPJJ 78	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directeur territorial adjoint	CERVERA		Catherine
DTPJJ 78	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable des politiques institutionnelles	DEHAUDT		Elise
DTPJJ 78	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable de l'appui de pilotage	MUTOMBO		Bilonda
DTPJJ 78	STEMO SUD YVELINES	STEMO SUD YVELINES	Directrice de service	MEINDL		Axele
DTPJJ 78	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VOISINS	Responsable d'unité éducative	ROCHETTE		Dominique
DTPJJ 78	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	BOUCHTA		Jennifer
DTPJJ 78	STEMO SUD YVELINES	UEAT VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	ROSSELLI		Estelle
DTPJJ 78	EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	Directeur de service	DE BOURAYNE		Maylis
DTPJJ 78	EPEI SUD YVELINES	UEHDR VOISIN LE BRETONNEUX	Responsable d'unité éducative	LELOUEY		Nathalie
DTPJJ 78	EPEI SUD YVELINES	UEAJ PS VILLEPREUX	Responsable d'unité éducative	MAGOTTEAUX		Aurore
DTPJJ 78	EPEI SUD YVELINES	UEAJ DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	GUERIN		Magali
DTPJJ 78	STEMO VAL DE SEINE	STEMO VAL DE SEINE	Directeur de service	SAR		Fabienne
DTPJJ 78	STEMO VAL DE SEINE	UEMO POISSY	Responsable d'unité éducative	SAINT-MARTIN		Ghislaine
DTPJJ 78	STEMO VAL DE SEINE	UEMO MANTES	Responsable d'unité éducative	AUBRY		Stéphanie
DTPJJ 78	EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directeur de service	BLACHON		Jean-Baptiste
DTPJJ 78	EPEI NORD YVELINES	UEHC AUBERGENVILLE	Responsable d'unité éducative	FALL		Mansour
DTPJJ 78	EPEI NORD YVELINES	UEAJ POISSY	Responsable d'unité éducative	BINET		Yann
DTPJJ 78	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Directeur de Service	CADIN		Julie
DTPJJ 78	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	VIGOUROUX		Françoise
DTPJJ 78	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	AYAT		Abdeikader
DTPJJ 78	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	SAGON		Audrey

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPIJ 91	DTPIJ 91	DTPIJ91	Directeur territorial	TILOUCH		Hakim
DTPIJ 91	DTPIJ 91	DTPIJ91	Directeur territorial adjoint	LECOIN		Cécile
DTPIJ 91	DTPIJ 91	DTPIJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MEIGNAN		Philippe
DTPIJ 91	DTPIJ 91	DTPIJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial - RH	DELATTRE		Nicolas
DTPIJ 91	DTPIJ 91	DTPIJ91	Responsable des politiques institutionnelles	COURTOT		Émilie
DTPIJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directeur de service	MARTINAT		Laurence
DTPIJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	ARRAMI		Sonia
DTPIJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	LIEVENS	PEMPIE	Émilie
DTPIJ 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directeur de service	GALLOIS		Clarisse
DTPIJ 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DJOMBE		Thomas
DTPIJ 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	KOUASSI		Evelyne
DTPIJ 91	EPE 91	EPE 91	Directeur de service	AYVI-HOUEDO		Aurèle
DTPIJ 91	EPE 91	UEHC DRAVEIL	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPIJ 91	EPE 91	UEHC EPINAY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	CORTESE	MANKASSA-NKOUNKOU	Émilie
DTPIJ 91	STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur de service	DIABIRA		Gniaki
DTPIJ 91	STEI ESSONNE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	GOJAL		M'Hamed
DTPIJ 91	STEI ESSONNE	UEAJ BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPIJ 91	STEI ESSONNE	UEAJ LES ULIS	Responsable d'unité éducative	FREREJACQUE	DELECOURT	Muriel
DTPIJ 91	SECID SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECID	Directeur de service	PAINDORGE		François
DTPIJ 91	SECID SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECID	Responsable d'unité éducative	GERY		Isabelle
DTPIJ 91	SECID SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECID	Responsable d'unité éducative	BEY		Anne-Pauline
DTPIJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	Directeur de service	FRIEST		Carole
DTPIJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO BRETAGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	RIGHELE	MUNOZ	Noémie
DTPIJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	Responsable d'unité éducative	BOUGAULT	BLANCHARD	Anne
DTPIJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	TIKHERBATINE	MEHABLI	Zelalika
DTPIJ 91	STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directeur de service	POSTE VACANT		
DTPIJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	Responsable d'unité éducative	COURBE	DAUDRE	Chrystèle
DTPIJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	Responsable d'unité éducative	OULON		Sophie
DTPIJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	Responsable d'unité éducative	TOURE		Mamadou

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPIJ 92	DTPIJ 92	DTPIJ 92	Directeur territorial	POSTE VACANT		
DTPIJ 92	DTPIJ 92	DTPIJ 92	Directrice territoriale Adjointe	COLLIN		Sandrine
DTPIJ 92	DTPIJ 92	DTPIJ 92	Responsable de l'appui au pilotage territorial	LARGLANTIER		Axelle
DTPIJ 92	DTPIJ 92	DTPIJ 92	Responsable des politiques institutionnelles	TROQUET		Nadine
DTPIJ 92	DTPIJ 92	STEMO NORD 92	Directeur de service	ORLANDI		Jean-Yves
DTPIJ 92	STEMO NORD 92	UEMO LA GARENNE COLOMBES	Responsable d'unité éducative	BEAUMONT	PHILUPEAU	Véronique
DTPIJ 92	STEMO NORD 92	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	Responsable d'unité éducative	CHADU		Kheira
DTPIJ 92	STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur de service	BOMANE-SAIB		Gérard
DTPIJ 92	STEMO Centre 92	UEMO NANTERRE	Responsable d'unité éducative	FALCONNET		Corinne
DTPIJ 92	STEMO Centre 92	UEMO SURESNES	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPIJ 92	STEMO Centre 92	UEAT NANTERRE	Responsable d'unité éducative	FLOUME		Caroline
DTPIJ 92	STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur de service	BOUNAB		Sara
DTPIJ 92	STEMO SUD 92	UEMO BOURG LA REINE	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPIJ 92	STEMO SUD 92	UEMO MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	FELIX		Fanny
DTPIJ 92	EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directeur de service	MONNEREAU		Justine
DTPIJ 92	EPEI ASNIERES	UEHC ASNIERES	Responsable d'unité éducative	CHEVRIER		Olivier
DTPIJ 92	EPEI ASNIERES	UEAJ LEVALLOIS-PERRET	Responsable d'unité éducative	COUCHY		Christophe
DTPIJ 92	EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directeur de service	LEAL		Sarah
DTPIJ 92	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPIJ 92	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	MAILLOT		Khadija
DTPIJ 92	DTPIJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		Conseiller technique formation	LE GOFF		Jean-Emmanuel
DTPIJ 92	DTPIJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		Conseillère technique santé	LASNIER		Maeva

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPIJ 93	DTPIJ 93	DTPIJ 93	Directeur territorial			
DTPIJ 93	DTPIJ 93	DTPIJ 93	Directeur territorial adjoint	NTIFI		Sophia
DTPIJ 93	DTPIJ 93	DTPIJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	DESSIS		Pauline
DTPIJ 93	DTPIJ 93	DTPIJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RABIAT		Chloé
DTPIJ 93	DTPIJ 93	DTPIJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	Poste vacant		
DTPIJ 93	DTPIJ 93	DTPIJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	GARCIA		Lydie
DTPIJ 93	STEMO PANTIN	STEMO/UEMO PANTIN	Directeur de service	MOUSTACHE		Yves
DTPIJ 93	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	Responsable d'unité éducative	CROAJOU		Anaëlle
DTPIJ 93	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	LECORCHER		Pierre
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	STEMO/UEMO LE RAINCY	Directeur de service	GHARBI		Maxime
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	Responsable d'unité éducative	MOREY		Caroline
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	Responsable d'unité éducative	BELMER		Christelle
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	Responsable d'unité éducative	POSADZKI		Aurélien
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE	STEMO PIERREFITTE	Directeur de service	NAKIB		Omar
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE	UEMO PIERREFITTE	Responsable d'unité éducative	EL GAROUANI		Said
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-OUEN	Responsable d'unité éducative	FRERET		Corinne
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-DENIS	Responsable d'unité éducative	PROVOT		Maxime
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	STEMO DRANCY	Directeur de service	MASSON		Océane
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	Responsable d'unité éducative	ROTHOU		Cécile
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY	Responsable d'unité éducative	CHERIFA MENIRI		Soraya
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	QUARTIERS MINEURS Villepinte	Responsable d'unité éducative	LINÉY LUBEO		Patricia
DTPIJ 93	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directeur de service	MAHOUCHE		Zakya
DTPIJ 93	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	ZEROUALI		Djamel
DTPIJ 93	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	OUBAALI		S'mail
DTPIJ 93	EPE PANTIN	EPE/UEHC PANTIN	Directeur de service	NOURINE ELAID		Rachida
DTPIJ 93	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Responsable d'unité éducative	DERBAL		Riad
DTPIJ 93	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	Responsable d'unité éducative	DZIAN		Dimitri
DTPIJ 93	EPE ROSNY-SOUS-BOIS	EPE ROSNY-SOUS-BOIS	Directeur de service	CHAPIN		Angelina
DTPIJ 93	EPE ROSNY-SOUS-BOIS	UEHDM d'Aubervilliers	Responsable d'unité éducative	LAURET		Andréa
DTPIJ 93	SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directeur de service	YSABEL		Maiwenn
DTPIJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	Directeur de service	ANGWE-NZE		Julien
DTPIJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	Responsable d'unité éducative	BELKEDIEM		Afif
DTPIJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE SAINT-DENIS	Responsable d'unité éducative	TOULORGE		Magali
DTPIJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE PANTIN	Responsable d'unité éducative	FERGUENIS		Abd-Mallek

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPIJ 94	DTPIJ 94	DTPIJ 94	Directeur territorial	LAPENE		Caroline
DTPIJ 94	DTPIJ 94	DTPIJ 94	Directeur territorial adjoint	BARTHÉ	VIEILLEVIGNE	Florence
DTPIJ 94	DTPIJ 94	DTPIJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MIALON		Virginie
DTPIJ 94	DTPIJ 94	DTPIJ 94	Responsable des politiques institutionnelles	OLIVE-MARINO		Sonia
DTPIJ 94	EPE ARCUÉL	EPE ARCUÉL	Directeur de service	DURUAL		Jenna
DTPIJ 94	EPE ARCUÉL	UEHC Arcueil	Responsable d'unité éducative	LE FOULGOCC		Tristan
DTPIJ 94	EPE ARCUÉL	UEHD CRETEIL	Responsable d'unité éducative	HOUBRON		Benoit
DTPIJ 94	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directeur de service	SAMSON		Nicolas
DTPIJ 94	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	GARBOUR		Adil
DTPIJ 94	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLIERS-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	PETIT		Cécile
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directeur de service	MATHONNIERE		Catherine
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DA SILVA		Nathalie
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ LE-PERREUX-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	KOFFI EBANDA		Raoul
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL RA "du soleil plein l'assiette"	Responsable d'unité éducative	GUIGUET		Jean-Sébastien
DTPIJ 94	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directeur de service	JAZANI		Carla
DTPIJ 94	STEMO CENTRE 94	UEMO CRETEIL	Responsable d'unité éducative	TURRIERE		Céline
DTPIJ 94	STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Responsable d'unité éducative	RAMBLADO		Adeline
DTPIJ 94	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directeur de service	COTÉ		Thomas
DTPIJ 94	STEMO EST 94	UEMO NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	LACOUX		Céline
DTPIJ 94	STEMO EST 94	UEAT CRETEIL	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPIJ 94	STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directeur de service	BERTHIER		Diane
DTPIJ 94	STEMO OUEST 94	UEMO VITRY-SUR-SEINE	Responsable d'unité éducative	DIAWARA		Makumba
DTPIJ 94	STEMO OUEST 94	UEMO ARCUÉL	Responsable d'unité éducative	DEMBELE		Fatoumata

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPIJ 95	DTPIJ 95	DTPIJ 95	Directeur territorial	BOUBKER		Abdelaziz
DTPIJ 95	DTPIJ 95	DTPIJ 95	Directeur territorial adjoint	POSTE VACANT		
DTPIJ 95	DTPIJ 95	DTPIJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	ALEXANDRE		Talencia
DTPIJ 95	DTPIJ 95	DTPIJ 95	Responsable des politiques institutionnelles	ORTEGA-PELLETIER		Clement
DTPIJ 95	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directeur de service	XAVIER	XAVIER-GRELET	Stéphane
DTPIJ 95	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS-LE-BEL	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPIJ 95	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEAJ VILLIERS-LE-BEL	Responsable d'unité éducative	BEN AMRANNE		Majda
DTPIJ 95	EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE	Directeur de service	NESTORET		Marie-Nella
DTPIJ 95	EPEI DE PONTOISE	UEHC PONTOISE	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPIJ 95	EPEI DE PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	GOUAL		Hamed
DTPIJ 95	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur de service	DENY		Alice
DTPIJ 95	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Responsable d'unité éducative	GRECO		Clélia
DTPIJ 95	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPIJ 95	STEMO EST	STEMO EST	Directeur de service	POSTE VACANT		
DTPIJ 95	STEMO EST	UEMO SARCELLES	Responsable d'unité éducative	REMLAUD		Maggy
DTPIJ 95	STEMO EST	UEMO ARNOUVILLE	Responsable d'unité éducative	OURO DJORO		Abdel Malik
DTPIJ 95	STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur de service	FADIGA		Mamadou
DTPIJ 95	STEMO OUEST	UEMO COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	BEY	VAZELLE	Angeline
DTPIJ 95	STEMO OUEST	UEMO ARGENTEUIL	Responsable d'unité éducative	LE NOZERH		Joanna
DTPIJ 95	STEMO OUEST	UEAT PONTOISE	Responsable d'unité éducative	DUBARD		Corinne

Direction	Structure d'affectation	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DIRPJ	DIRECTION	Directeur interrégional adjoint	DEVAUX		Séverine
DIRPJ	DIRECTION	Secrétaire général	PÉREIRA		Michael
DIRPJ	CABINET	Chef de cabinet	PAJOU	DEHRI-PAJOU	Réjane
DIRPJ	CABINET	Chef de cabinet adjoint	TEMBELY		Aminata
DIRPJ	DRH	Directeur des ressources humaines	GROH	DEGENEVE	Bathilde
DIRPJ	DRH	Directeur adjoint des ressources humaines	LAISNE		Xavier
DIRPJ	DRH	Responsable gestion administrative et financière	LUCE		Marie-Claire
DIRPJ	DRH	Responsable contrôle interne paie	DEMAJ		Marie-Ange
DIRPJ	DRH	Chef de pôle de la gestion administrative et Financière	DRIGUET		Vincent
DIRPJ	DRH	Chef de pôle de la gestion administrative et Financière	CORNU		Traicy
DIRPJ	DRH	Chargé de recrutement	TECHER		Sonia
DIRPJ	DRH	Responsable de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences	GARCIA		Emilie
DIRPJ	DRH	Responsable juridique contentieux	OULMOKHTAR		Inès
DIRPJ	DRH	Responsable Gestion Parcours Compétences	HUMATH		Nista
DIRPJ	DIRECTION	Responsable maîtrise des risques	MILLET		Béatrice
DIRPJ	DIRECTION	Chargé de mission Outre-mer	TETU-DUMAS		Steevens
DIRPJ	DEPAFI	Directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	PAVY		Laure
DIRPJ	DEPAFI	Directeur adjoint de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	SAUGNER	ADAM	Déborah
DIRPJ	DEPAFI	Responsable contrôle interne financier	JENDOUBI		Najete
DIRPJ	DEPAFI	Responsable unité tarification SAH	SINQUIN	LARVENT	Audrey
DIRPJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	IGLESIAS		Faustine
DIRPJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	DJOUDI		Zakia
DIRPJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER	GENOUD		Emilie
DIRPJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	NOUTSA		Nicolas
DIRPJ	DEPAFI	APPRENTI	SALIM		Khalid
DIRPJ	DEPAFI	Responsable unité Facturation SAH	FEBVRE		Caroline
DIRPJ	DEPAFI	Responsable unité immobilier	KOREZ		Robert
DIRPJ	DEPAFI	Responsable unité exécution Budgétaire	LEPROVOST		Pascale
DIRPJ	DEPAFI	Responsable unité Commande Publique	FERNANDES		Daniel
DIRPJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité commande publique	WILSON		Ayoko
DIRPJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité commande publique	SAFFAR		Karine
DIRPJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	EGUREN		Amada
DIRPJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	BAPT		Valérie
DIRPJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	DIATTA		Birta
DIRPJ	RLC	Référente Laïcité Citoyenneté	ABARAH		Line
DIRPJ	RLC	Référente Laïcité Citoyenneté	MABILLE		Guillaume
DIRPJ	DME	Directeur des missions éducatives	BASSINOT		Jean-Yves
DIRPJ	DME	Directeur adjoint des missions éducatives	GAONAC'H		Stéphanie
DIRPJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	QUERREC		Isabelle
DIRPJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	GONDAO		Rosa
DIRPJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	JAY		Sylvain

ANNEXE 2 : Liste nominative relative à l'article 2 bis du présent arrêté

DTPIJ 75	DTPIJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Certification service fait)	BAPTISTIDE		Khlidja
DTPIJ 75	DTPIJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Certification service fait)	AHMED RABI		Nema
DTPIJ 75	DTPIJ PARIS siège à PARIS		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	GOMIS		Kakabindouthe
DTPIJ 75	DTPIJ PARIS siège à PARIS		Secrétaire de direction EN DT (Certification service fait)	LUPION		Romain
DTPIJ 75	EPE PARIS	UEHC SALOMON DE CAUS	SECRETARE (Certification service fait)	BARRY		Marie Laure
DTPIJ 75	STEI PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	ADJ. ADM. (Certification service fait)	GHALLAB		Adam
DTPIJ 75	STEI PARIS	UEAJ RUE DE ROMAINVILLE	SECRETARE (Certification service fait)	TISSIER		Guylaine
DTPIJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHATEAU D'EAU	ADJ. ADM. (Certification service fait)	ATTELY		Jeanne
DTPIJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	SECRETARE (Certification service fait)	IFOUDINE		Rabha
DTPIJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	SECRETARE (Certification service fait)	VADIMON		Myrella
DTPIJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LAFAYETTE	SECRETARE (Certification service fait)	BERKHANE		Delphine
DTPIJ 75	STEMO PARIS EST	UEMO CHEMIN VERT	SECRETARE (Certification service fait)	COLOMA		Maria
DTPIJ 75	STEMO PARIS EST	UEMO PARIS GOUBET	SECRETARE (Certification service fait)	BOUAROUA		Hayet
DTPIJ 75	STEMO DEROGATOIRE PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	SECRETARE (Certification service fait)	RAMKUMAR		Saranya
DTPIJ 75	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS BASTILLE	SECRETARE (Certification service fait)	LEROY		Gaelle
DTPIJ 75	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS FRIANT	SECRETARE (Certification service fait)	BRUNE		Dilan

DTPIJ 77	DTPIJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPIJ77	ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	BLIRANDO		Laura
DTPIJ 77	DTPIJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPIJ77	ASSISTANT RAPT (certification service fait)	JACQUELIN	RONDEAU	Marie-Jose
DTPIJ 77	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	SECRETARE (certification service fait)	WISNY	SELLAU	Betty
DTPIJ 77	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	SECRETARE (certification service fait)	SOUICI		Lotfi
DTPIJ 77	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO LAGNY SUR MARNE	SECRETARE (certification service fait)	MESSIBA	NIAKATE	Theresa
DTPIJ 77	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	SECRETARE (certification service fait)	COQUIL		Karine
DTPIJ 77	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX GAMBETTA	SECRETARE (certification service fait)	DOUKALI	ABDICHE	Nawel
DTPIJ 77	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEAJ COMBS LA VILLE	SECRETARE (certification service fait)	SAPIENZA		Jocelyne
DTPIJ 77	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO LIEUSAIN	SECRETARE (certification service fait)	PECHINE	LELOUP	Bernadette
DTPIJ 77	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO TORCY	SECRETARE (certification service fait)	NIAKATE		Sale
DTPIJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAJ MELUN DUGUESCLIN	SECRETARE (certification service fait)	RIVOIRE		Stephanie
DTPIJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAT MELUN	SECRETARE (certification service fait)	HACHIM	BAROUDI	Radia
DTPIJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETARE (certification service fait)	BYTYQI		Marina
DTPIJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETARE (certification service fait)	OBENG		Majorie
DTPIJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MONTEREAU	SECRETARE (certification service fait)	TELCIDE		Laeticia

DTPIJ 78	DTPIJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	TAU		Aïcha
DTPIJ 78	DTPIJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	Poste vacant		
DTPIJ 78	DTPIJ YVELINES siège à VERSAILLES		Assistant RAPT (Certification service fait)	GAUTHIER		Odette
DTPIJ 78	DTPIJ YVELINES siège à VERSAILLES		Assistant RAPT (Certification service fait)	LEUDIERE		Viriginie
DTPIJ 78	EPEI NORD YVELINES siège à AUBERGENVILLE	UEHC AUBERGENVILLE	SECRETARE (Certification service fait)	HAMEL		Estelle
DTPIJ 78	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEHDR VOISIN LE BRETONNEUX	SECRETARE (Certification service fait)	MONTOUT		Gladys
DTPIJ 78	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VILLEPREUX	SECRETARE (Certification service fait)	BELARBI	BOUBCHIR	Warda
DTPIJ 78	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VERSAILLES SUD YVELINES	SECRETARE (Certification service fait)	TOURNIER		Sandrine
DTPIJ 78	SE-EPM PORCHEVILLE	UESEEPM PORCHEVILLE	SECRETARE (Certification service fait)	BERTIN		Bérengère
DTPIJ 78	SE-EPM PORCHEVILLE	UESEEPM PORCHEVILLE	SECRETARE (Certification service fait)	KARI		Razera
DTPIJ 78	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEAT VERSAILLES	SECRETARE (Certification service fait)	RIET		Sandrine
DTPIJ 78	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VERSAILLES	SECRETARE (Certification service fait)	NIAKATE		Fatoumata
DTPIJ 78	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VOISINS LE BRETONNEUX	SECRETARE (Certification service fait)	TANDIA	DELACOUX	Diariétou
DTPIJ 78	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO MANTES LA JOUIE	SECRETARE (Certification service fait)	GOLD DALG		Thomas
DTPIJ 78	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO POISSY	SECRETARE (Certification service fait)	FRIHA		Benjamin

DTPIJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	UECEF BURES SUR YVETTE	SECRETARE (Certification service fait)	KAZUMBA-ILUNGA	WASSO	Mamina
DTPIJ 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	UECEF SAVIGNY SUR ORGE	SECRETARE (Certification service fait)	MILARD	PEOLAT	Michele
DTPIJ 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	COMMERGNAT		Laure
DTPIJ 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Certification service fait)	SCARANO		Lydia
DTPIJ 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Certification service fait)	VINCENT	DUPONT	Stella
DTPIJ 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Certification service fait)	ZAMMIT		Mélisa
DTPIJ 91	DTPIJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Certification service fait)	NTSIKABAKA	MASSAMBA NAKAVOUA	Estelle
DTPIJ 91	EPEI ESSONNE DRAVEIL	UEHC DRAVEIL	SECRETARE (Certification service fait)	BELAIR		Malika
DTPIJ 91	EPEI ESSONNE DRAVEIL	UEHC EPINAY SUR ORGE	SECRETARE (Certification service fait)	KENGUEMBAT		Genevieve
DTPIJ 91	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECRETARE (Certification service fait)	YANSOUNOU LINYON		Joelle
DTPIJ 91	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECRETARE (Certification service fait)	SAVELLI		Priscilla
DTPIJ 91	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ LES ULIS	SECRETARE (Certification service fait)	VINCENT		Stéphanie
DTPIJ 91	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	SECRETARE (Certification service fait)	SMAIL	CIARELLA	Sabrina
DTPIJ 91	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ BURES SUR YVETTE	SECRETARE (Certification service fait)	LAFORET		Priscilla
DTPIJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO BRETAGNY SUR ORGE	SECRETARE (Certification service fait)	GUETTROT		Estelle
DTPIJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	SECRETARE (Certification service fait)	LI FUT WAH		Richard
DTPIJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	SECRETARE (Certification service fait)	VADEE		Cassandra
DTPIJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	SECRETARE (Certification service fait)	MOHAMED	DIAKANA-NGAI	Tamhine
DTPIJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	SECRETARE (Certification service fait)	BOUDON	DESSAGNE	Sylvie
DTPIJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	SECRETARE (Certification service fait)	ADDA REZIG		Linda

DTPIJ 92	DTPIJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	LOUISON		Esther
DTPIJ 92	DTPIJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAPT (certification service fait)	SY		Jennifer
DTPIJ 92	DTPIJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAPT (certification service fait)	RIOS VERA		Manuel
DTPIJ 92	EPEI ASNIERES SUR SEINE	UEAJ LEVALLOIS PERRET	SECRETARE (certification service fait)	BORIES SCOTT		Eric
DTPIJ 92	EPEI ASNIERES SUR SEINE	UEHC ASNIERES SUR SEINE	SECRETARE (certification service fait)	KHORCHID		Soraya
DTPIJ 92	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	SECRETARE (certification service fait)	MICHEL	DUCCALCON	Cathy
DTPIJ 92	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	SECRETARE (certification service fait)	NEBAHAT		Cellik
DTPIJ 92	STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO BOURG LA REINE	SECRETARE (certification service fait)	BOUDARENE	NEGROUCHE	Rosa
DTPIJ 92	STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO MALAKOFF	SECRETARE (certification service fait)	VIRGINIE		Sahra
DTPIJ 92	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO LA GARENNE COLOMBES	SECRETARE (certification service fait)	KOUTTI		Falima
DTPIJ 92	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	SECRETARE (certification service fait)	NASRI		Sonia
DTPIJ 92	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEAT NANTERRE	SECRETARE (certification service fait)	MERAOUNA		Nadia
DTPIJ 92	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO NANTERRE	SECRETARE (certification service fait)	DA COSTA BORDA		Michelle
DTPIJ 92	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO SURESNES	SECRETARE (certification service fait)	SILVAIN		Nathalie

DTPIJ 93	DTPIJ 93	DTPIJ 93	SECRETAIRE (certification service fait)	KEITA		Aminata
DTPIJ 93	CEF EPINAY SUR SEINE	UECEF EPINAY SUR SEINE	SECRETAIRE (certification service fait)	ZOUARH		Samia
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ASSISTANT RAPT (certification service fait)	CHERRAD		Sonia
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	LEMOINE		Ines
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		SECRETAIRE (certification service fait)	NAMIOS		Manuela
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	JEAN LOUIS		Cecilia
DTPIJ 93	DTPIJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	BEN FREDJ		Zied
DTPIJ 93	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	SECRETAIRE (certification service fait)	MAURIN		Precilia
DTPIJ 93	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	SECRETAIRE (certification service fait)	CHAJID	TRINQUIER	Djamila
DTPIJ 93	EPE SEINE SAINT DENIS	UEHC ROSNY SOUS BOIS	SECRETAIRE (certification service fait)	Poste vacant		
DTPIJ 93	EPE SEINE SAINT DENIS	UEHD AUBERVILLIERS	SECRETAIRE (certification service fait)	MASSOL	HERON	Prisca
DTPIJ 93	SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (certification service fait)	FOFANA		Mariam
DTPIJ 93	SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (certification service fait)	REGHDAL		Sania
DTPIJ 93	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	SECRETAIRE (certification service fait)	CARRAUD	DART	Marie Christine
DTPIJ 93	STEI VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	SECRETAIRE (certification service fait)	CHAVATTE		Bruno
DTPIJ 93	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ PANTIN	SECRETAIRE (certification service fait)	HENRY		Marine
DTPIJ 93	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ SAINT-DENIS	SECRETAIRE (certification service fait)	Poste vacant		
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY SOUS BOIS	SECRETAIRE (certification service fait)	CHAHID	SELLOU	Fouzia
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY SOUS BOIS	SECRETAIRE (certification service fait)	CHOLLET		Berengère
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	SECRETAIRE (certification service fait)	BERNA	SULTAN	Coralie
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEQM VILLEPENTE	SECRETAIRE (certification service fait)	LARRAGUIG		Laura
DTPIJ 93	STEMO DRANCY	UEQM VILLEPENTE	SECRETAIRE (certification service fait)	SEBIANE		Hakima
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	SECRETAIRE (certification service fait)	ANDRE-FLORENTIN		Lorraine
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	SECRETAIRE (certification service fait)	DURANTEAU		Christine
DTPIJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	ADJ. ADM (certification service fait)	BESUBE		Oriana
DTPIJ 93	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	SECRETAIRE (certification service fait)	VIGILANT		Aline
DTPIJ 93	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	SECRETAIRE (certification service fait)	CALO		Marina
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO PIERREFITTE	SECRETAIRE (certification service fait)	BEN AMOR		Amma
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO ST DENIS	SECRETAIRE (certification service fait)	BRUMANT		Nathalie
DTPIJ 93	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO SAINT OUEN	SECRETAIRE (certification service fait)	LEBRETON		Samantha

DTPIJ 94	DTPIJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	ZMIEFF		Alexia
DTPIJ 94	DTPIJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	VILMEN	LAVENETTE	Jocelyne
DTPIJ 94	DTPIJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAPT (certification service fait)	POULLOU		Clarisse
DTPIJ 94	DTPIJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAPT (certification service fait)	HAUDOUQUET		Valérie
DTPIJ 94	EPE ARCEUIL	UEHC ARCEUIL	SECRETAIRE (certification service fait)	TEROSIET		Jean-Pierre
DTPIJ 94	EPE ARCEUIL	UEHD CRETEIL	SECRETAIRE (certification service fait)	SAINT ANDRE		Angeline
DTPIJ 94	EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC NOGENT SUR MARNE	SECRETAIRE (certification service fait)	FRIGERE		Liliane
DTPIJ 94	EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC VILLIERS SUR MARNE	SECRETAIRE (certification service fait)	HARTOUN		Fatma
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ RESTAURANT D'APPLICATION CRETEIL	SECRETAIRE (certification service fait)			
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ RESTAURANT D'APPLICATION CRETEIL	SECRETAIRE (certification service fait)	MARGUERITE		Lea
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ LE PERREUX SUR MARNE	SECRETAIRE (certification service fait)	JAMES		Nathalie
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ LE PERREUX SUR MARNE	SECRETAIRE (certification service fait)	BEUST	HOUCHOT	Carine
DTPIJ 94	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO CRETEIL	SECRETAIRE (certification service fait)	KHANJY		Léa
DTPIJ 94	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO VILLENEUVE ST GEORGES	SECRETAIRE (certification service fait)	PALAZOT		Lucile
DTPIJ 94	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEAT CRETEIL	SECRETAIRE (certification service fait)	BOULERHCHA	RENAUDEAU	Nassera
DTPIJ 94	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEMO NOGENT SUR MARNE	SECRETAIRE (certification service fait)	YATERA		Fatoumata
DTPIJ 94	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO ARCEUIL	SECRETAIRE (certification service fait)	CAMARA		Assa
DTPIJ 94	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO VITRY SUR SEINE	SECRETAIRE (certification service fait)	POULIN		Stefy

DTPIJ 95	DTPIJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPIJ 95	ADJ. ADM. EN DT (certification service fait)	GUERIN		Frédéric
DTPIJ 95	DTPIJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPIJ 95	ASSISTANT RAPT (certification service fait)	TINARD		Stephane
DTPIJ 95	DTPIJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPIJ 95	ASSISTANT RAPT (certification service fait)	IL YAM		Issouf
DTPIJ 95	CEF ST BRICE SOUS FORET	UECEF ST BRICE SOUS FORET	SECRETAIRE ADMINISTRATIF (certification service fait)	LAPORAL		Marie France
DTPIJ 95	EPEI PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	ADJOINT-ADMINISTRATIF (certification service fait)	TINOT		Myriane
DTPIJ 95	EPEI PONTOISE	UEHC PONTOISE	SECRETAIRE (certification service fait)	BOURAS	GLET	Souad
DTPIJ 95	EPEI VILLIERS LE BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	SECRETAIRE (certification service fait)	SEYMOUR	ZELINE	Sophie
DTPIJ 95	EPEI VILLIERS LE BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	SECRETAIRE (certification service fait)	Poste vacant		
DTPIJ 95	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEAT PONTOISE	SECRETAIRE (certification service fait)	SELLIER	DURAND	Liliane
DTPIJ 95	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO ARGENTEUIL	SECRETAIRE (certification service fait)	MEDEUF		Eliane
DTPIJ 95	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO COURDIMANCHE	SECRETAIRE (certification service fait)	PAUMIER		Belinda
DTPIJ 95	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO ARNOUVILLE	SECRETAIRE (certification service fait)	PEREIRA		Sylvie
DTPIJ 95	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO SARCELLES	SECRETAIRE (certification service fait)	RODRIGUES CARVALHO	CARRICO	Maria Amélia

DIRPJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (certification service fait)		GONZALEZ	CARAGLIANO	Esperance
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER (certification service fait)		NTCHORERE		SABRINA
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER SAH (certification service fait)		GENOUD		Fabien
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER SAH (certification service fait)		MARIE-SAINTE		Sylvie
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER (certification service fait)		MILLET		Timothee
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER (certification service fait)		PLACIDE		Marie Paule
DIRPJ	DEPAFI	APPRENTI		ARSLAN		Christian
DIRPJ	DEPAFI	CIR		VAUTIER		Christophe
DIRPJ	DEPAFI	CIR		LALCON		Marc
DIRPJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE TRAVAUX (certification service fait)		MERCIER		Joël
DIRPJ	DEPAFI	CHARGE D'Oi/ENERGY MANAGER (certification service fait)		NOBLET		Fabrice
DIRPJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE REFERENTIEL IMMOBILIER (certification service fait)		EL HAMAMMI		Abla
DIRPJ	DRH	SECRETAIRE (certification service fait)		LAMBERT		Corinne
DIRPJ	DME	ADJ. ADM. EN DIR (certification service fait)		BARONTINI		Ludivine
DIRPJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (certification service fait)		AHAMED		Younna
DIRPJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (certification service fait)		ABED		Célia
DIRPJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (certification service fait)		BARRE		Maxence

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2026-01-05-00005

Arrêté portant délégation de signature à M.
Laurent BRESSON, directeur régional et
interdépartemental de l'hébergement et du
logement de la région Ile-de-France, en matière
administrative

ARRÊTÉ

portant délégation de signature à M. Laurent BRESSON,
directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement
de la région Ile-de-France, en matière administrative

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Grand officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code de justice administrative ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code de la sécurité sociale ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 modifiée de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, et notamment l'article 117 ;
- Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social ;
- Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- Vu le décret n° 2013-571 du 1er juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;
- Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu le décret n° 2025-836 du 20 août 2025 portant diverses mesures de déconcentration en matière de ressources humaines ;
- Vu l'arrêté interministériel du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat

au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de la transition écologique en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de la transition écologique en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France, à compter du 1er octobre 2023, pour une durée de quatre ans ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, à l'exception des attributions en matière de logement pour lesquelles les conditions de délégation sont précisées à l'article 4 du présent arrêté et à l'exception des actes mentionnés à l'article 6 du présent arrêté.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, tous arrêtés, décisions, ou pièces relevant de la délégation de pouvoir consentie au préfet de la région d'Ile-de-France, par le ministre chargé du développement durable et le ministre chargé des affaires sociales, en matière de gestion de personnels .

Article 3 : Délégation de signature est donnée à M. Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, les conventions, prévues au III de l'article R441-2-5 du code de la construction et de l'habitation, avec les personnes mentionnées à l'article R441-2-1 du code de la construction et de l'habitation assurant le service d'enregistrement des demandes de logement locatif social.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à M. Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, les actes et avis suivants relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France en matière de logement :

- les actes consécutifs du comité régional de l'habitat et de l'hébergement liés à l'exécution des budgets (BOP 135-Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ; crédits de l'agence nationale de l'habitat) ;
- les avis sur les opérations programmées contractualisées par les délégations locales de l'Agence nationale de l'habitat ;
- les avis sur les conventions de gestion et les avenants s'y afférent des établissements publics de coopération intercommunale délégataires des aides à la pierre accordées par l'Agence nationale de l'habitat ;
- les actes de gestion courante en matière d'exécution budgétaire annuelle (BOP 135-Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ; crédits de l'agence nationale de l'habitat).

Article 5 : M. Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs.

Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région).

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France (direction des affaires juridiques).

Article 6 : Sont exclus de la délégation consentie aux articles 1^{er}, 2 et 3 du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics, à l'exception des conventions prévues au III de l'article R441-2-5 du code de la construction et de l'habitation, dans le cadre du service d'enregistrement des demandes de logement locatif social et des conventions d'utilité sociale définies dans l'article L445-1 du code de la construction et de l'habitation,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, ou relevant de la délégation de pouvoir consentie par la réglementation en vigueur au préfet de la région d'Ile-de-France par le ministre chargé du développement durable et le ministre chargé des affaires sociales en matière de gestion de personnels, ou des attributions du préfet de région dans le cadre du service d'enregistrement des demandes de logement locatif social, sauf en ce qui concerne les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes les correspondances destinées aux autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Ile-de-France.

Article 7 : L'arrêté n° IDF-2023-10-02-00010 du 2 octobre 2023 portant délégation de signature à M. Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, en matière administrative est abrogé.

Article 8 : La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site internet de la préfecture de Paris www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france, et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 5 janvier 2026,

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2026-01-05-00003

Arrêté portant délégation de signature à Mme
Emmanuelle GAY, directrice régionale et
interdépartementale de l'environnement, de
l'aménagement et des transports d'Île-de-France,
en matière administrative

ARRÊTÉ

portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY,
directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France, en matière administrative

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Grand officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu le code du domaine de l'État ;
- Vu le code de l'énergie ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code de justice administrative ;
- Vu le code du patrimoine ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code des transports ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code de la voirie routière ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics d'Etat ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 modifié relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin
- Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile de France ;
- Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'Etat ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret n° 2021-261 du 10 mars 2021 relatif à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2025-836 du 20 août 2025 portant diverses mesures de déconcentration en matière de ressources humaines ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 mai 2005 modifié portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de la transition écologique en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de la transition écologique en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle GAY en qualité de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, à compter du 18 juillet 2022 ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, à l'exception des actes mentionnés à l'article 5 du présent arrêté.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions ou pièces relevant de la délégation de pouvoir consentie par la réglementation en vigueur au préfet de la région d'Île-de-France en matière de gestion de certains personnels occupant un emploi dans les services déconcentrés du ministère chargé du développement durable.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, l'accord préalable à la délivrance d'une autorisation d'installation d'une enseigne sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre.

Article 4 : En application des dispositions de l'article 69-5 du décret du 29 avril 2004 susvisé, Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs, dans la limite de leurs attributions.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (direction des affaires juridiques). Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Île-de-France) de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Article 5 : Sont exclus de la délégation consentie aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté :

1° Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

2° Les mémoires en défense présentés au nom de l'État à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives, nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ou relevant de la délégation de pouvoir consentie par la réglementation en vigueur au préfet de la région d'Île-de-France en matière de gestion de certains personnels occupant un emploi dans les services déconcentrés du ministère chargé du développement durable, sauf en ce qui concerne les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative ;

3° Les avis sur la portée des dispositions du schéma directeur de la région d'Île-de-France (SDRIF) ;

4° Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département ;

5° Les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Une copie de toutes les correspondances destinées aux autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que des mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

Article 6 : L'arrêté n° IDF-2022-07-19-00005 du 19 juillet 2022 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative est abrogé.

Article 7 : La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Île-de-France) de la préfecture accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/ et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 5 janvier 2026,

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2026-01-05-00007

Arrêté portant délégation de signature aux
agents de la préfecture de la région
d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Arrêté

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Grand officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu la Constitution, notamment son article 72 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 131-3 et R. 131-16 ;
- Vu le code des juridictions financières ;
- Vu le code de justice administrative ;
- Vu le code de la défense, notamment ses articles R.1311-1 et R.1311-30 à R.1311-32 ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L330-1 et R330-2 et suivants ;
- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n°2011-333 du 29 mars 2011 modifiée relative au Défenseur des droits, notamment son article 37 ;
- Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 57 ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- Vu le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- Vu le décret n° 2012-509 du 18 avril 2012 modifié pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;
- Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu le décret n°2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 décembre 2023 portant nomination de Madame Marie-Gaëlle BONFILS en qualité de directrice des affaires juridiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le décret du 30 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Marc ZARROUATI en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France - Mme GAUTIER-MELLERAY Marie ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris - M. BRUNOT Stéphane ;

Vu le décret du 6 février 2025 portant nomination de la cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - Mme de WITASSE THEZY (Camille) ;

Vu le décret du 29 octobre 2025 portant nomination de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - Mme DELAMARCHE (Karine) ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2019 portant nomination de Mme Corine PERCHERON, attachée d'administration hors classe, sur l'emploi fonctionnel de conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer de cheffe du service des collectivités locales et du contentieux à la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 septembre 2023 portant nomination de Mme Inès RÉVOLAT, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France, à compter du 1er octobre 2023 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2024 portant nomination de Mme Hélène CROZE, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 12 février 2024 ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2025 portant nomination d'une directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2025-07-17-00002-75-2025-07-17-00002 du 17 juillet 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la décision ministérielle du 25 juin 2025 portant nomination de Monsieur Christophe HURAUULT, sous-préfet, chargé de mission « urgences sociales » au cabinet du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 1er juillet 2025 ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques, du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés, et de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

ARRETE

Titre 1^{er} Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, exerçant les attributions relevant de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

Article 1 : I- Sous réserve des dispositions de l'article 7, au titre des attributions du préfet de Paris et du cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et des services qui y sont rattachés, délégation de signature est donnée à Mme Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances et notes y afférents, y compris ceux dont la signature est réservée au préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de Paris aux chefs des services déconcentrés de l'État et à l'exclusion :

- 1° de la présentation au conseil de Paris, du rapport annuel des chefs des services de l'Etat dans le département ;
- 2° des ordres de réquisition du comptable public en matière de dépenses ;

3° des décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement de dépense ;

4° des correspondances nominatives à la maire de Paris et aux parlementaires.

II- Délégation de signature est également donnée à Mme Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, cheffe de projet départemental "Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives" (MILDECA), de coordinatrice régionale des chefs de projets départementaux MILDECA et de coordinatrice pour politique de la ville à Paris et au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et des crédits de politique de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ pour le département de Paris, à l'effet de signer les correspondances, notes et arrêtés ainsi que :

1° les actes relatifs aux crédits d'intervention de la politique de la ville (programme 147), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention ;

2° les actes relatifs aux actions de la MILDECA (programme 129), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention ;

3° les actes relatifs aux crédits du FIPD (programme 216), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention.

4° les actes relatifs aux missions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (programme "Coordination du travail gouvernemental" n°129), notamment les actes attributifs de subvention et leurs avenants (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification d'irrecevabilité et de rejet de demande de subvention.

Article 2 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, la délégation de signature prévue au I de l'article 1er est donnée à M. Marc ZARROUATI, sous-préfet, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et au titre des missions mentionnées au II de l'article 1er, délégation de signature est donnée à M. Marc ZARROUATI, sous-préfet, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer les correspondances, notes et arrêtés ainsi que :

1° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits de la politique de la ville : (programme 147) ;

2° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ hors taxe (HT) par acte et leurs avenants ;

3° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention ;

4° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux actions de la MILDECA (Programme 129 : coordination du travail gouvernemental – Action 15) ;

5° au titre des actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

6° au titre des actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

7° au titre du FIPD, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ainsi que les courriers d'irrecevabilité ou de rejet des demandes de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

8° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits du programme "Coordination du travail gouvernemental" (n°129) correspondant aux missions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ ;

9° les actes relatifs aux crédits d'intervention de la politique de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (programme "Coordination du travail gouvernemental" n°129), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés) et leurs avenants ainsi que les courriers de notification d'irrecevabilité et de rejet de demande de subvention.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE et de M. Marc ZARROUATI, la délégation de signature prévue aux I et II du présent article est accordée à Mme Camille de WITASSE THEZY, sous-préfète, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI et de Mme Camille de WITASSE THEZY, la délégation de signature prévue au III du présent article est accordée à M. Christophe HURAUULT, sous-préfet, chargé de mission "urgences sociales".

Article 3 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY et de M. Christophe HURAUULT, délégation de signature est donnée à M. Jean-François ROUDE, attaché principal d'administration, adjoint au chef du service de la prévention et des urgences sociales, à l'effet de signer dans le cadre des attributions de ce service, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1^{er} :

- 1° les notes, courriers, décisions, correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante ;
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT au titre du programme "Administration territoriale de l'Etat" (n° 354) ;
- 3° les bons de commande dont le montant n'excède pas 15 000 € HT au titre du programme "Immigration et asile" (n° 303) ;
- 4° les certifications "certifié exact et service fait" au titre des 2° et 3°,
- 5° les états pour servir au paiement au titre des 2° et 3°.
- 6° les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ HT par acte et leurs avenants, au titre des crédits de politique de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (DILCRAH) pour le département de Paris (programme "Coordination du travail gouvernemental" n°129).

II -En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT et de M. Jean-François ROUDE, la délégation de signature prévue au I est accordée à Mme Anne-Lise SCHMITT-MACCECHINI, attachée d'administration, cheffe du bureau des urgences sociales, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, et sous réserve des exclusions mentionnées au I du présent article :

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante ;
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € au titre du programme "Administration territoriale de l'Etat" (n° 354) ;
- 3° les bons de commande dont le montant n'excède pas 15 000 € HT au titre du programme "Immigration et asile" (n° 303) ;
- 4° les certifications "certifié exact et service fait" au titre des 2° et 3° ;
- 5° les états pour servir au paiement au titre des 2° et 3°, relevant des attributions de ce bureau.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Lise SCHMITT-MACCECHINI, la délégation de signature mentionnée au II est donnée à Mme Nathalie MENEUT, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du bureau des urgences sociales.

IV - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT, et de M. Jean-François ROUDE, délégation de signature est donnée à Mme Marion BRIERE, attachée d'administration, cheffe du bureau des affaires réservées, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de ce bureau, sous réserve des exclusions mentionnées au I du présent article :

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante ;
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT au titre du programme "Administration territoriale de l'Etat" (n° 354) ;
- 3° les certifications "certifié exact et service fait" ;
- 4° les états pour servir au paiement ;
- 5° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits du programme "Coordination du travail gouvernemental" (n°129) correspondant aux missions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ de ce service ;
- 6° les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ HT par acte et leurs avenants, au titre des crédits de politique de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ pour le département de Paris (Programme 129).

V- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion BRIERE, attachée d'administration, la délégation de signature mentionnée au IV est donnée à Mme Lucie LEMONNIER, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du bureau des affaires réservées.

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT, de M. Jean-François ROUDE, de Mme Marion BRIERE et de Mme Lucie LEMONNIER, la délégation de signature prévue au IV est donnée à Mme Manon DEMANGE, attachée d'administration, cheffe de la section "planification des risques".

Article 4 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY et de M. Christophe HURAUULT, délégation de signature est donnée à Mme Katia BOUDRAA, conseillère d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la coordination des affaires parisiennes, cheffe des services du cabinet, à l'effet de signer les actes, correspondances et pièces relevant de ses attributions, y compris au titre de la coordination pour la politique de la ville à Paris, des conventions adultes-relais pour la ville de Paris et du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), à l'exclusion :

1° des actes, pièces, documents, correspondances administratives, notes, requêtes, mémoires, circulaires et instructions exclus par l'effet de l'article 1er ;

2° des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs ;

3° de tous actes relatifs aux procédures contentieuses ;

4° des décisions négatives concernant les contrats liant l'Etat aux établissements d'enseignement privé ;

5° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner, d'acquérir et d'emprunter pour les établissements reconnus d'utilité publique, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;

6° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner et d'acquérir pour les congrégations, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;

7° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147), de la MILDECA (Programme 129) et du FIPD (programme 216), les actes attributifs de subvention d'un montant égal ou supérieur à 50 000€ HT par acte et leurs avenants ;

8° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits de la politique de la ville pour le département de Paris, de la MILDECA, de la MIVILUDES, de la DILCRAH, ainsi que de la journée nationale de la résilience.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT et de Mme Katia BOUDRAA, délégation de signature est donnée à M. Mohamed SOLTANI, attaché d'administration hors classe, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes, correspondances et pièces relevant des attributions de son bureau, ainsi que toute opération budgétaire relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS pour le programme 232 "vie politique", à l'exclusion :

1° des actes, pièces, documents, correspondances administratives, notes, requêtes, mémoires, circulaires et instructions exclus par l'effet des articles 1^{er}, 2 et du I ci-dessus ;

2° des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs ;

3° de tous actes relatifs aux procédures contentieuses ;

4° des décisions négatives concernant les contrats liant l'Etat aux établissements d'enseignement privé ;

5° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner, d'acquérir et d'emprunter pour les établissements reconnus d'utilité publique, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;

6° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner et d'acquérir pour les congrégations, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;

7° toute opération budgétaire relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS pour le programme 232 "vie politique".

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT, de Mme Katia BOUDRAA et de M. Mohamed SOLTANI, délégation de signature est donnée, jusqu'au 7 janvier 2026, à M. David BOISAUBERT, attaché principal d'administration, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes, correspondances et pièces relevant des attributions de ce bureau, sous réserve des exclusions prévues au II du présent article.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT, de Mme Katia BOUDRAA et de M. Mohamed SOLTANI, délégation de signature est donnée à Mme Christine BLE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable du secteur élections et affaires générales à la section "élections, réglementation économique et affaires générales" du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les correspondances et pièces relevant des attributions du secteur élections et affaires générales ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au I du présent article :

1° Les déclarations d'option dans le cadre du droit d'option des bi-nationaux (franco-algériens, franco-israéliens et franco-suisse) pour remplir leurs obligations militaires en France,

2° Les courriers de dérogation à la condition de nationalité française autorisant une personne qui ne remplit pas la condition de nationalité prévue au 2° du I de l'article L. 914-3 à ouvrir ou diriger un établissement d'enseignement scolaire privé ou à y être chargée d'une fonction d'enseignement.

V- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT, de Mme Katia BOUDRAA et de M. Mohamed SOLTANI, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Clotilde MARIOT, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable du secteur réglementation économique, et à Mme Christine GUINOT, secrétaire administrative de classe supérieure, chargée de l'application de la réglementation économique, à la section "élections, réglementation économique et affaires générales", à l'effet de signer les correspondances et pièces relevant de leurs attributions ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au II du présent article :

1° Les courriers de saisine des organisations syndicales et patronales dans le cadre des demandes de dérogation au repos dominical,

2° Les courriers accompagnant le transfert de dossiers de demande de cartes de guides-conférenciers ou de maîtres restaurateurs vers la préfecture territorialement compétente pour leur instruction,

3° Les récépissés de déclaration de la tenue d'un salon ou d'une foire à Paris.

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT, de Mme Katia BOUDRAA et de M. Mohamed SOLTANI, délégation de signature est donnée aux agents de la section du mécénat et des affaires d'intérêt général du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique figurant ci-après :

a- Mme Josiane MESSANT, adjointe administrative principale de 1ère classe, chargée de la réglementation des fonds de dotation,

b- Mme Anne Marie DORDE, secrétaire administrative de classe normale, chargée de la réglementation des fondations d'entreprise,

c- Mme Lorène DURY, agente contractuelle, chargée de la réglementation des fonds de dotation et fondations d'entreprise,

d- M. Florian SELLAHANNADI, agent contractuel, chargé de la réglementation des fonds de dotation et fondations d'entreprise,

e- Mme Cécile d'ESTEVE, agente contractuelle, chargée de la réglementation des fonds de dotation et fondations d'entreprise,

f- M. Stéphane MICHEL, agent contractuel, chargé de suivi de dossiers,

à l'effet de signer les correspondances et pièces relevant de leurs attributions ci-dessous énumérées, sous réserve des exclusions prévues au II du présent article :

1° les courriers d'accusé réception de dissolution volontaire des fonds de dotation ;

2° les courriers sollicitant la communication des comptes, leur publication et l'ensemble des éléments du rapport d'activité pour les fondations d'entreprise et les fonds de dotation ;

3° les courriers accusant réception du dépôt complet des comptes et des rapports d'activité pour ces fondations et ces fonds ;

4° les courriers accusant réception de la déclaration de changement dans le conseil d'administration ou le récépissé de changement dans le conseil d'administration de ces fondations et de ces fonds ;

5° les bordereaux et les lettres accompagnant la notification des transferts de ces fondations et de ces fonds à une autre préfecture.

VII- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT, de Mme Katia BOUDRAA et de M. Mohamed SOLTANI, délégation de signature est donnée, à M. Sid-Ahmed SIDI-AISSA, agent contractuel, chef du pôle associations et fondations reconnues d'utilité publique, à Mme Patricia NOURY, à Mme Ginette GAUBERT et à Mme Rebecca KWALU AMOKYE, adjointes administratives principales de 1ère classe, chargés de la réglementation des

associations et fondations reconnues d'utilité publique et à M. Stéphane MICHEL, agent contractuel, chargé de suivi de dossiers, à l'effet de signer les correspondances et pièces relevant de leurs attributions ci-après énumérées et sous réserve des exclusions prévues au II du présent article :

1° les courriers sollicitant la communication des comptes, leur publication et l'ensemble des éléments du rapport d'activité pour les fondations reconnues d'utilité publique et les associations reconnues d'utilité publique ;

2° les courriers accusant réception du dépôt complet des comptes et des rapports d'activité pour ces fondations et associations ;

3° les courriers accusant réception de la déclaration de changement dans le conseil d'administration ou le récépissé de changement dans le conseil d'administration de ces fondations et associations ;

4° les bordereaux et les lettres accompagnant la notification des transferts de ces fondations et associations à une autre préfecture ;

5° les courriers accompagnant la notification des arrêtés ministériels de reconnaissance d'utilité publique pour ces fondations et associations.

VIII- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT, de Mme Katia BOUDRAA et de M. Mohamed SOLTANI, délégation de signature est donnée à M. Ufuk DALKAYA, secrétaire administratif de classe normale, chargé de la réglementation des organismes cultuels à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les correspondances et pièces ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au I du présent article : :

1° les courriers accusant réception des déclarations de libéralités prévues aux articles 1 à 5 du décret n° 2007-807 du 11 mai 2007 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte et portant application de l'article 910 du code civil ;

2° Les courriers d'accusé réception de complétude ou d'incomplétude des demandes de vente de la part des congrégations religieuses et des demandes de déclaration de la qualité cultuelle des associations ;

3° Les courriers de saisine de la Direction de l'Immobilier de l'État afin d'obtenir une évaluation du prix d'un bien immobilier acquis ou vendu par une congrégation ;

4° Les décisions de non opposition à l'acceptation d'un legs ou d'une donation (DNO) ;

5° Les courriers d'accusé réception d'appels public à la générosité (AGP).

IX- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT et de Mme Katia BOUDRAA, délégation de signature est donnée à Mme Lucie CHARBONNEAU, attachée principale d'administration, cheffe du bureau de la politique de la ville, à l'effet de signer :

1° tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de ce bureau, y compris au titre de la politique de la ville, ainsi qu'au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;

2° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits de la politique de la ville (programme 147), de la MILDECA, du FIPD, de la MIVILUDES, de la DILCRA, ainsi que de la journée nationale de la résilience ;

3° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris, de la MILDECA et du FIPD, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ HT par acte et leurs avenants ;

4° les conventions adultes-relais au titre de la ville de Paris.

Les actes figurant aux 1° à 4° du présent IX s'entendent à l'exclusion :

a) des actes, pièces, documents, correspondances administratives, notes, requêtes, mémoires, circulaires et instructions exclus par l'effet du I du présent article ;

b) au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris, de la MILDECA et du FIPD, des courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention.

X- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT, de Mme Katia BOUDRAA et de Mme Lucie CHARBONNEAU, la délégation de signature prévue au IX ci-dessus est accordée à Mme Leïla LE BOUCHER BOUACHE, agente contractuelle, adjointe à la cheffe du bureau de la politique de la ville.

XI- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT, de Mme Katia BOUDRAA, de Mme Lucie CHARBONNEAU et de Mme Leïla LE BOUCHER BOUACHE, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à Mme Laura GESLIN, attachée d'administration, responsable de la cellule finances, à M. Valéry OBLICOQ, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint à la responsable de la cellule finances, à Mme Ouarda RABAHI, secrétaire administrative de classe supérieure, chargée de gestion administrative et financière, à

Mme Nathalie MOINE, adjointe administrative principale de 2ème classe, et à M Elvis ZOULA NKORO, agent contractuel, chargés de la gestion financière des crédits mentionnés au IX, à l'effet de signer les actes et documents nécessaires pour toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS dans les limites fixées au IX.

XII- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT et de Mme Katia BOUDRAA, délégation de signature est donnée à M. Romain SIAUD, attaché d'administration, chef du bureau de la coordination départementale interministérielle du service de la coordination et des affaires parisiennes, à l'effet de signer tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions de ce bureau, sous réserve des exclusions mentionnées au I du présent article.

XIII- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT, de Mme Katia BOUDRAA et de M. Romain SIAUD, la délégation de signature prévue au XII est accordée à M. Pierre NEBOUT, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau de la coordination départementale interministérielle du service de la coordination et des affaires parisiennes.

XIV- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT, de Mme Katia BOUDRAA, de M. Romain SIAUD et de M. Pierre NEBOUT, la délégation de signature prévue au XIII est accordée, au titre de ses attributions, à Mme Aurore POPPI, attachée d'administration, chargée des dossiers du cabinet au sein du bureau de la coordination départementale interministérielle du service de la coordination et des affaires parisiennes.

Article 5 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY et de M. Christophe HURAUULT, délégation de signature est donnée à M. Hugo MARIN, attaché d'administration, adjoint au chef du service de la représentation de l'Etat, chef du bureau du protocole et des déplacements, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € HT ;

3° les certifications "certifié exact et service fait" ;

4° les états pour servir au paiement relevant des attributions de ce service.

II- En cas d'absence de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Christophe HURAUULT et de M. Hugo MARIN, délégation de signature est donnée à M. Henri BOURGEOIS, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, chef de la section garage, chargé du soutien opérationnel et budgétaire, à l'effet de signer :

1° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT,

2° les certifications "certifié exact et service fait",

3° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, relevant des attributions de cette section, et sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er du présent arrêté.

III- En cas d'absence et d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY et de M. Hugo MARIN, délégation de signature est donnée à Mme Morgane LE CALVEZ, agente contractuelle, cheffe du bureau des décorations et de l'intendance, à l'effet de signer :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT ;

3° les certifications "certifié exact et service fait" ;

4° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, relevant des attributions de ce bureau, et sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er du présent arrêté.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY et de M. Christophe HURAUULT, délégation de signature est donnée jusqu'au 31 décembre 2025 à M. Charles XARDEL, attaché d'administration, adjoint au chef du service régional de communication interministérielle, chef du pôle presse, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de ce service ;
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 € HT ;
- 3° les certifications "certifié exact et service fait" ;
- 4° les états pour servir au paiement, relevant des missions de ce service.

Article 7 : I- Au titre des attributions du préfet de Paris et du préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques, dans le cadre de ses attributions, et sous réserve des compétences confiées au préfet, secrétaire général aux politiques publiques, délégation de signature est donnée à Mme Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, y compris les recours gracieux et les déférés dans le cadre du contrôle de légalité, et à l'exclusion :

- 1° des instructions ou des circulaires adressées aux collectivités territoriales ;
- 2° des autres requêtes auprès des différentes juridictions ;
- 3 des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflits ;
- 4° des actes défavorables faisant grief aux tiers.

II En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, la délégation de signature prévue au I ci-dessus est donnée à Marc ZARROUATI, sous-préfet, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'exclusion des recours gracieux et des déférés dans le cadre du contrôle de légalité.

Article 8 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE et de M. Marc ZARROUATI, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Gaëlle BONFILS, première conseillère du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser tous actes, correspondances administratives ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, à l'exception de ceux exclus de la délégation par l'effet de l'article 7 du présent arrêté.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI et de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, délégation de signature est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser tous actes, correspondances administratives ou pièces relevant, d'une part, de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques et, d'autre part, des fonctions mentionnées aux premier et troisième alinéas de l'article 20 de l'arrêté portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1° les actes et pièces exclus de la délégation par l'effet de l'article 7 du présent arrêté ;
- 2° les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- 3° les arrêtés de mandatement d'office ;
- 4° les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

Article 9 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à l'effet de signer ou de viser les actes, les correspondances administratives ou les pièces relevant de leurs attributions, aux agents suivants :

- 1° ° M. Philippe ATANGANA, attaché d'administration, chef du pôle "commande publique et domanialité publique" du bureau du contrôle de légalité ;
- 2° M. Hugo CACHARD, agent contractuel, chef du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;
- 3° M. Thibaud GAILLARD, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France, en cas d'absence et d'empêchement de M. Hugo CACHARD ;
- 4° M. Xavier DUMAS, attaché principal d'administration, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, à l'exception des actes, correspondances et pièces suivants :
 - a) ceux exclus de la délégation par l'effet du II de l'article 8 du présent arrêté ;
 - b) les mémoires auprès des différentes juridictions.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la mission "légistique et animation juridique régionale", à l'effet de signer les actes et

correspondances administratives relevant des attributions de cette mission, sous réserve des actes et correspondances exclus par l'effet du I ci-dessus.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine DELAMARCHE, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, de Mme Corine PERCHERON et de Mme Joëlle MATHIEU, délégation de signature est donnée à M. Mathys SCHETRIT, agent contractuel de catégorie A, et à Mme Marjorie DEGROTT, secrétaire administrative de classe normale, consultants juridiques, à la mission légistique et animation juridique régionale, à l'effet de signer les courriels d'accusé réception, les courriels de réattribution et les courriels de communication de documents administratifs en réponse aux saisines par courriels de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, sous réserve de ceux exclus par l'effet du I ci-dessus.

Titre 2 : Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris exerçant les attributions relevant de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Article 10 : I- Sous réserve des dispositions de l'article 11, au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux politiques publiques, délégation de signature est donnée à Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances et notes, y compris ceux réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux chefs des services déconcentrés de l'Etat, à l'exclusion :

- a) des arrêtés portant nomination de membres de commissions et de comités régionaux ;
- b) des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents ;
- c) des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'Etat, sauf en ce qui concerne les conventions conclues par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie avec les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- d) des instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales ;
- e) des actes défavorables faisant grief aux tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agrément ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils sont soumis à appréciation.

Par dérogation au e) ci-dessus, délégation de signature est donnée à Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer les décisions prises en application de l'article L. 6362-7-1 du code du travail et du titre VI du livre III de la sixième partie du code du travail.

Par ailleurs, délégation de signature est donnée à Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer les actes de gestion interne du secrétariat général aux politiques publiques, sous réserve des exclusions mentionnées ci-dessus.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, la délégation de signature prévue au I est accordée à Mme Hélène CROZE, administratrice de l'Etat de deuxième grade, adjointe à la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris. En ce qui concerne les conventions conclues par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie avec les collectivités territoriales et leurs groupements, délégation de signature est donnée à Mme Hélène CROZE, pour celles dont le montant d'aide est inférieur à cent mille euros.

Article 11 : I- Au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux politiques publiques, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques dans le cadre de ses attributions, et sous réserve des compétences confiées au préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, préfète secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, y compris les recours gracieux et les référés dans le cadre du contrôle de légalité, et à l'exclusion :

- 1° des instructions ou des circulaires adressées aux collectivités territoriales ;
- 2° des autres requêtes auprès des différentes juridictions ;
- 3° des actes défavorables faisant grief aux tiers.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, la délégation de signature prévue au I est accordée à Mme Hélène CROZE, administratrice de l'État de deuxième grade, adjointe à la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'exclusion des recours gracieux et des déférés dans le cadre du contrôle de légalité.

Article 12 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY et de Mme Hélène CROZE, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Gaëlle BONFILS, première conseillère du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser tous actes, correspondances administratives ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, à l'exception de ceux exclus de la délégation par l'effet du II de l'article 11 du présent arrêté.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, de Mme Hélène CROZE et de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, délégation de signature est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser :

1° tous actes, correspondances ou pièces relevant, d'une part, de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques et, d'autre part, des fonctions mentionnées aux premier et troisième alinéas de l'article 20 de l'arrêté portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- a) les actes et les pièces exclus de la présente délégation par l'effet du II de l'article 11 du présent arrêté ;
- b) les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- c) les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

2° les actes de gestion courante relatifs à la direction des affaires juridiques ci-après énumérés :

- a) les bons de commande dont le montant n'excède pas 11 000 euros HT ;
- b) les certifications "Certifie exact et service fait" ;
- c) les états pour servir au paiement.

Article 13 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, de Mme Hélène CROZE, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à l'effet de signer ou de viser les actes, les correspondances ou les pièces relevant de leurs attributions, aux agents suivants :

- 1° M. Philippe ATANGANA, attaché d'administration, chef du pôle "commande publique et domanialité publique" du bureau du contrôle de légalité ;
- 2° M. Hugo CACHARD, agent contractuel, chef du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;
- 3° M. Thibaud GAILLARD, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France, en cas d'absence et d'empêchement de M. Hugo CACHARD ;
- 4° M. Xavier DUMAS, attaché principal d'administration, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique ;

à l'exception des actes, des correspondances et des pièces ci-après énumérés :

- a) ceux exclus de la présente délégation par l'effet du 1°) du II de l'article 12 du présent arrêté ;
- b) les arrêtés de mandatement d'office ;
- c) les mémoires auprès des différentes juridictions.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, de Mme Hélène CROZE, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la "mission légistique et animation juridique régionale", à l'effet de signer les actes et correspondances administratives relevant des attributions de la mission légistique et animation juridique régionale et mentionnés au 1° et au 2° du II de l'article 12 du présent arrêté, sous réserve des exclusions prévues par l'effet des quatre derniers alinéas du I du présent article.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, de Mme Hélène CROZE, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, de Mme Corine PERCHERON et de Mme Joëlle MATHIEU, délégation de signature est donnée à M. Mathys SCHETRIT, agent contractuel de catégorie A, et à Mme Marjorie DEGROTT, secrétaire administrative de classe normale, consultants juridiques, à la mission légistique et animation juridique régionale, à l'effet de signer les courriels d'accusé réception, les courriels de réattribution et les courriels de communication de documents administratifs en réponse aux saisines par courriels de la personne responsable de l'accès aux documents

administratifs du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, sous réserve de ceux exclus par l'effet des quatre derniers alinéas du I ci-dessus.

Article 14 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, délégation de signature est donnée à Mme Caroline BRAY, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et sous réserve des exclusions prévues à l'article 10 :

1° toutes notes et correspondances administratives courantes ;

2° les pièces relatives à l'engagement juridique et à la certification des dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'Etat imputées sur les crédits de l'unité opérationnelle régionale du programme "Egalité entre les femmes et les hommes" (n° 137) ;

3° les attestations et certifications portant sur la participation financière de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité aux actions cofinancées par le Fonds social européen ;

4° ainsi que pour réaliser les procédures et déposer les actes consécutifs dans l'application informatique financière de l'Etat Chorus Formulaire.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY et de Mme Caroline BRAY, la délégation de signature mentionnée au I ci-dessus est donnée à Mme Inès RÉVOLAT, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France.

Article 15 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY et de Mme Hélène CROZE, délégation de signature est donnée à Mme Marion DETOC, adjointe au chef de la mission ville, dans le cadre de ses attributions, à l'effet :

1° de répartir les crédits du programme "Politique de la ville" (n° 147) ;

2° de signer tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion de ce programme ;

3° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes relatives à la gestion de ce programme, sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 10.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY et de Mme Hélène CROZE, délégation de signature est donnée à Mme Lisa GRALL, agente contractuelle, adjointe au chargé de mission Insertion, à l'effet de signer les notes et correspondances administratives, dans le cadre de ses attributions, sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 10.

Article 16 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY et de Mme Hélène CROZE, délégation de signature est donnée à M. David MOREL, chef du bureau de la coordination et de l'investissement territorial, à l'effet :

1° de signer ou de viser les notes et correspondances administratives courantes relevant des attributions de ce bureau ;

2° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes ainsi que tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion des programmes "Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire" (n° 112), "Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements" (n° 119), "Solidarité à l'égard des pays en développement" (n° 209), "Fonds pour la transformation de l'action publique" (n° 349), "Ecologie" (n° 362), "compétitivité" (n°363), "cohésion" (n°364), et "Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires" dit "fonds vert" (n° 380) et de répartir les crédits de ces cinq programmes, sous réserve des exclusions prévues à l'article 10.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, de Mme Hélène CROZE et de M. David MOREL, la délégation de signature prévue au I ci-dessus est accordée à Mme Laurence WURTZ, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau de la coordination et de l'investissement territorial.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, de Mme Hélène CROZE, de M. David MOREL et de Mme Laurence WURTZ, la délégation de signature prévue au II ci-dessus est accordée à Mme Margot CHANDON, attachée d'administration stagiaire, cheffe de la section de l'investissement territorial du bureau de la coordination et de l'investissement territorial, dans le cadre de ses attributions.

Titre 3 : Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris exerçant les attributions relevant du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Article 17 : I- Sous réserve des dispositions de l'article 25, au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée, à M. Stéphane BRUNOT, préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances administratives et notes afférents à ses missions, y compris ceux réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux chefs des services déconcentrés de l'Etat, à l'exclusion :

- 1° des ordres de réquisition du comptable public en matière de dépenses,
- 2° des décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement de dépense.

La présente délégation concerne notamment l'ordonnancement secondaire relatif aux programmes suivants :

1. "Accès et retour à l'emploi" (n° 102),
2. "Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi" (n° 103),
3. "Intégration et accès à la nationalité française" (n° 104),
4. "Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail" (n° 111),
5. "Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales" (n°124),
6. "Coordination du travail gouvernemental" (n°129),
7. "Développement des entreprises et régulations" (n°134),
8. "Égalité entre les femmes et les hommes" (n° 137),
9. "Fonction Publique" (148),
10. "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture" (n°149),
11. "Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail" (n° 155),
12. "Handicap et dépendance" (n°157),
13. "Énergie, climat et après-mines" (n°174),
14. "Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables" (n°177),
15. "Protection maladie" (n°183),
16. "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" (n° 206),
17. "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture" (n° 215),
18. "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur" (n° 216),
19. "Conduite et pilotage des politiques économiques et financières" (218),
20. "Vie politique" (232),
21. "Immigration et asile" (n° 303),
22. "Inclusion sociale et protection des personnes" (n°304),
23. "Stratégies économiques" (n°305),
24. "Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs" (n° 348),
25. "Fonds pour la transformation de l'action publique" (n° 349),
26. "Administration territoriale de l'Etat" (n° 354),
27. "Ecologie" (n° 362),
28. "Compétitivité" (n°363),
29. "Cohésion" (n°364),
30. "Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires" dit "fonds vert" (n°380),
31. "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État" (n° 723).

II- Sous réserve des exclusions mentionnées au I, délégation de signature est aussi donnée à M. Stéphane BRUNOT, préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, toute convention de délégation de gestion et tout avenant à de telles conventions conclus au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, ou soumis à son visa, quel que soit le programme budgétaire concerné par la convention de délégation de gestion ou son avenant.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, la délégation de signature mentionnée au I est donnée à M. Christophe JEAN, administrateur de l'État du deuxième grade, adjoint au préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, dans le cadre de ses attributions.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée, dans le cadre de ses attributions, à Mme Carole GONNET, cheffe de cabinet du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes relevant du secrétariat général aux moyens mutualisés, sous réserve des exclusions mentionnées au I et à l'exception des attributions relevant de l'article 25.

Article 18 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à Mme Magali MASSA, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service général du soutien opérationnel, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 17 :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 10 000 € HT ;

3° les certifications "certifié exact et service fait" ;

4° les états pour servir au paiement, dans le cadre des attributions du service général du soutien opérationnel.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN et de Mme Magali MASSA, la délégation de signature mentionnée au I ci-dessus est donnée à M. Jérôme LAMBERT, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du service général du soutien opérationnel.

Article 19 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à M. Mohamed AIT AISSA, ingénieur des services techniques, chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de son bureau.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, de M. Jérôme LAMBERT et de M. Mohamed AIT AISSA, délégation de signature est donnée à M. Adel ZIDI, agent contractuel, adjoint au chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de ce bureau.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, et M. Jérôme LAMBERT, de M. Mohamed AIT AISSA et de M. Adel ZIDI, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer les constats de service fait aux agents suivants :

1°-Mme Marielle GOBIN GANSOU, agent contractuel, chargée d'opérations immobilières,

2°-M. Smail BERKOUNE, agent contractuel, chef de la section sécurité,

3°-Mme Raphaëlle ROSSETTI-NEAU, secrétaire administrative, cheffe de la section reprographie,

4°-M. Thierry LAIGLE, agent contractuel, intendant de la section intendance de la résidence préfectorale,

5°-M. Sylvain GARNIER, agent contractuel, chef de la section maintenance et logistique DRIETS unité régionale,

6°-M. Tejpal SINGH, chef de la section maintenance et logistique DRIETS unité départementale 75,

7°-Mme Claudine MEHENNAOUI, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la section maintenance et logistique DRIETS unité départementale 92,

8°-M. Nadir MOUTFI, agent contractuel, chef de la section maintenance et logistique DRIEETS unité départementale 93,

9°-M. Rafik SASSI, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section maintenance et logistique DRIEETS unité départementale 94,

10°-M. Irfhaan OUMERHATTAB, agent contractuel, gestionnaire de la flotte automobile, dans le cadre de leurs attributions respectives au sein du bureau des moyens et de la logistique.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à Mme Cécile KOWALSKA, attachée d'administration, cheffe du bureau des relations avec les usagers, à l'effet de signer les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement du service général du soutien opérationnel dans la limite de 5000 euros HT et dans le cadre de leurs attributions respectives.

V- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, de M. Jérôme LAMBERT et de Mme Cécile KOWALSKA, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer les constats de service fait à M. Fabien NOTTE, adjoint administratif, chef de la section courrier et accueil et à Mme Léonie MOINARD, agent contractuelle, cheffe de la section inventaires et archives, dans le cadre de leurs attributions respectives au sein du bureau des moyens et de la logistique.

VI - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer les constats de service fait à M. Benoit WEBER, agent contractuel, responsable du pôle audiovisuel, dans le cadre de ses attributions au sein du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication.

VII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN et de Mme Magali MASSA et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à Mme Laurence GALMICHE, attachée d'administration, cheffe du bureau du soutien de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC), à l'effet de signer les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de son bureau.

VIII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, de M. Jérôme LAMBERT et de Mme Laurence GALMICHE, la délégation de signature prévue au VII est donnée à M. Joël ROUSSEAU, contrôleur des services techniques, dans le cadre de ses attributions.

IX- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à Mme Christelle RIQUART, attachée d'administration, cheffe du bureau administratif et financier, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de ce bureau :

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de ce bureau,
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 € HT,
- 3° les certifications « certifié exact et service fait »,
- 4° les états pour servir au paiement,
- 5° les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 20 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à Mme Magalie GRETTEAU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service des ressources humaines, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de son service, sous réserve des exclusions résultant du IV de l'article 17.

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service,
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 10 000 € HT,
- 3° les certifications "certifié exact et service fait",
- 4° les états pour servir au paiement, dans le cadre des attributions du service des ressources humaines.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN et de Mme Magalie GRETTEAU, délégation de signature est donnée à M. Yann-Gaël JAFFRE, directeur du travail, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines, directeur de la plateforme régionale interministérielle à la gestion des ressources

humaines, et à Mme Christine POULAIN, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du service des ressources humaines, au titre des missions du service des ressources humaines

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magalie GRETTEAU, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à Mme Valérie IMBERT, chargée de mission contractuelle "projets transversaux et dialogue social" pour la direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt d'Ile-de-France (DRIAAF), à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes relevant des attributions du service des ressources humaines et concernant les agents du périmètre "agriculture".

Article 21 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magalie GRETTEAU, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à M. Thibault JOURDAIN de MUIZON, attaché principal d'administration, adjoint au chef du bureau du recrutement, de l'attractivité et des parcours de carrière du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de ce bureau, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000€ HT et les certifications "certifié exact et service fait".

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magalie GRETTEAU, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à Mme Nadine DESPLEBIN, attachée d'administration hors classe, cheffe du bureau régional interministériel de la formation et des concours et à Mme Emilie BLEVIS, attachée principale d'administration, son adjointe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de ce bureau, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000€ HT et les certifications "certifié exact et service fait"

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magalie GRETTEAU, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à Mme Anne DESBROSSE, attachée hors classe d'administration, cheffe du bureau de gestion des ressources humaines du service des ressources humaines et à Mme Aurélie CARDINI, attachée d'administration, son adjointe, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de ce bureau, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000€ HT et les certifications "certifié exact et service fait".

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magalie GRETTEAU, de M. Yann-Gaël JAFFRE, de Mme Christine POULAIN, de Mme Anne DESBROSSE et de Mme Aurélie CARDINI, délégation de signature est donnée à :

1° M. Antoine HEDOUIN, attaché d'administration, chef de la section "gestion administrative préfecture et gestion du temps de travail-tous périmètres" et à Mme Sandrine DELESTRE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, son adjointe ;

2° Mme Christine EUGENE, attachée principale d'administration, cheffe de la section "gestion médicale et handicap" et à Mme Sabrina BOCCOLI, secrétaire administrative de classe normale, son adjointe ;

3° Mme Jennifer POTIER, attachée d'administration, cheffe de la section "rémunération, pilotage de la masse salariale et des effectifs de la préfecture et gestion administrative et indemnitaire-DRIEETS-DRIAAF" du bureau de gestion des ressources humaines et à Mme Laurine ERDUAL, secrétaire administrative, son adjointe ;

à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de leur section au sein de ce bureau, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000€ HT et les certifications "certifié exact et service fait".

V- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magalie GRETTEAU, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à Mme Claire-Marie GHESTIN, attachée d'administration, cheffe du bureau de l'action sociale et du dialogue social, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions du bureau ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 € HT ;

3° les certifications "certifié exact et service fait" ;

4° les états pour servir au paiement.

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magalie GRETTEAU, de M. Yann-Gaël JAFFRE, de Mme Christine POULAIN et de Mme Claire-Marie GHESTIN, la

délégation de signature prévue au V ci-dessus est donnée à M. Christophe RENNET-FONTAINE, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du bureau de l'action sociale et du dialogue social.

Article 22 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à Mme Alma ROUDE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la modernisation de l'État, à l'effet :

- 1° de signer les documents, décisions et correspondances administratives courantes, ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de ce service ;
- 2° de signer les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € HT ;
- 3° de signer les certifications "certifié exact et service fait" ;
- 4° de signer les états pour servir au paiement ;
- 5° de signer les notes, relatives au contrôle interne financier.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN et de Mme Alma ROUDE, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Adeline SERET, attachée d'administration, cheffe de la mission performance, dans le cadre de ses attributions au sein de cette mission.

Article 23 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à M. Olivier GUY, attaché d'administration hors classe, chef du service des achats et des finances, à l'effet :

- 1° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes ;
 - 2° de répartir les crédits des programmes mentionnés à l'article 17 ;
- sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 17.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN et de M. Olivier GUY, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Arnaud PLANEILLE, attaché d'administration hors classe, adjoint au chef du service des achats et des finances, directeur de la plateforme régionale des achats d'Ile-de-France.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, et de M. Olivier GUY, délégation de signature est donnée pour répartir les crédits des programmes "Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs" (n° 348) et "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État" (n° 723), ainsi que ceux de la mission Plan de relance : programmes "Écologie" (n°362) et "Compétitivité" (n°363), à M. Arnaud PLANEILLE, attaché d'administration hors classe, adjoint au chef du service des achats et des finances, directeur de la plateforme régionale des achats d'Ile-de-France, ainsi qu'aux agents suivants du bureau du pilotage budgétaire et de la section du pilotage régional :

- 1° Mme Hélène FAIVRE, attachée principale d'administration, cheffe de ce bureau ;
- 2° Mme Amel SAIDI, attachée d'administration, chargée de mission "crédits immobiliers" ;
- 3° Mme Sandra AGOSTINHO, secrétaire administrative, gestionnaire budgétaire ;
- 4° M. Mael ANDRIES-COSTES, secrétaire administratif de classe normale, gestionnaire budgétaire spécialisé immobilier ;
- 5° M. Thierry DEBEVE, adjoint administratif, gestionnaire budgétaire, pour répartir les crédits hors titre 2 du programme "Administration territoriale de l'Etat" (n° 354) ;
- 6° M. Sébastien BELTRAN, attaché d'administration, chef de section ;
- 7° Mme Dominique KIMBOO, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire budgétaire ;
- 8° M. Yann LE MEN, secrétaire administratif de classe normale, gestionnaire budgétaire ;
- 9° M. Charles SCHNEBELEN, agent contractuel de catégorie A, chargé de mission "Crédits immobiliers".

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée pour répartir les crédits titre 2 du programme "Administration territoriale de l'Etat" (n° 354) et des autres programmes mentionnés à l'article 17, à Mme Hélène FAIVRE, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du pilotage budgétaire, et à Mme Danka MIJAILOVIC, secrétaire administrative, gestionnaire budgétaire à la section "pilotage régional des effectifs et de la masse salariale".

Article 24 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à M. Olivier GUY, attaché d'administration hors classe, chef du service des achats et des finances, à l'effet :

1° de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, relatives :

- a) à l'exécution budgétaire et comptable de la préfecture,
- b) l'instruction de dossiers soumis à l'ordonnancement secondaire du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

2° en matière d'ordonnancement des dépenses et de l'exécution budgétaire pour transcrire dans le système d'information financière de l'État les décisions prises en matière budgétaire sur les unités opérationnelles de programme pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion, sauf dans les cas où une autre personne a été spécialement désignée à cet effet.

À ce titre, il est autorisé à passer tous les actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle et particulièrement :

- a) la saisie de la programmation budgétaire ;
- b) la saisie des rétablissements de crédits ;
- c) la saisie et validation de blocages de fonds ;
- d) toutes opérations de pilotage des crédits de paiement.

3° En matière d'ordonnancement des dépenses et d'exécution budgétaire, pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer, ainsi que toutes pièces justificatives des dépenses.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN et de M. Olivier GUY, la délégation prévue au I est accordée à M. Arnaud PLANEILLE, attaché d'administration hors classe, adjoint au chef du service des achats et des finances, directeur de la plateforme régionale des achats d'Ile-de-France.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à Mme Hélène FAIVRE, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du pilotage budgétaire du service des achats et des finances, à l'effet de transmettre au comptable public compétent les ordres de recouvrer et rétablissements de crédits en matière de recettes non fiscale et à l'effet de signer les correspondances administratives relatives au pilotage budgétaire des dépenses de fonctionnement de la préfecture, de la qualité d'exécution des dépenses des services prescripteurs, et des affaires immobilières.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, de M. Arnaud PLANEILLE et de Mme Hélène FAIVRE, et sans préjudice des règles relatives à l'accès aux systèmes d'information, la délégation prévue aux 2° et 3° du I ci-dessus est accordée aux agents suivants du bureau du pilotage budgétaire :

1° aux gestionnaires budgétaires au sein de la section des "pilotage des crédits de fonctionnement et immobiliers régionaux" ci-après :

- a) M. Thierry DEBEVE, adjoint administratif, à Mme Sandra AGOSTINHO, secrétaire administrative,
- b) à Mme Nadia TALCONE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- c) M. Yann LE MEN, secrétaire administratif de classe normale, gestionnaire budgétaire ;
- d) Mme Dominique KIMBOO, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire budgétaire ;

2° à M. Jean-Pierre BOURKAIB, attaché d'administration, chef de la section "pilotage des crédits de la préfecture de Paris et gestion des frais de déplacement" ;

3° aux gestionnaires budgétaires au sein de la section "pilotage des crédits de la préfecture de Paris et gestion des frais de déplacement" suivants :

- a) Mme Marie-Pia DE GORGUETTE D'ARGOEUVES, attachée d'administration,
- b) Mme Sabrina MESSAOUDI, secrétaire administrative,
- c) Mme Bernadette TATSIDJODOUNG, secrétaire administrative de classe normale,

- d) M. Alain MERCIER, adjoint administratif,
- e) M. Thomas PROD'HOMME, secrétaire administratif de classe normale,
- f) Mme Téné WAGUÉ, secrétaire administrative de classe normale.

V- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, de M. Arnaud PLANEILLE et de Mme Hélène FAIVRE, la délégation prévue au 2° du I du présent article est accordée à M. Jean-Pierre BOURKAIB, attaché d'administration, chef de la section "pilotage des crédits de la préfecture de Paris et gestion des frais de déplacement" du bureau du pilotage budgétaire, s'agissant de la signature des pièces comptables concernant les déplacements temporaires, hors celles prises en compte par la régie, et de la validation dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou de gestionnaire valideur, des ordres de mission, des états de frais et des commandes sur les différents marchés voyagistes dans le périmètre de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France, de la direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF), et de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, de M. Arnaud PLANEILLE, de Mme Hélène FAIVRE et de M. Jean-Pierre BOURKAIB, la délégation prévue au 2° du I du présent article est accordée, à Mr Alain MERCIER, à M. Thomas PROD'HOMME et à Mme Téné WAGUÉ, gestionnaires budgétaires, au sein de la section "pilotage des crédits de la préfecture de Paris et gestion des frais de déplacement" du bureau du pilotage budgétaire, s'agissant de la signature des pièces comptables concernant les déplacements temporaires, hors celles prises en compte par la régie, et de la validation dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou de gestionnaire valideur, des ordres de mission, des états de frais et des commandes sur les différents marchés voyagistes dans le périmètre de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la DRAC d'Île-de-France, de la DRIAAF, et de la DRIEETS.

VII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à Mme Virginie MIQUET, conseillère d'administration de l'intérieur et des outre-mer, cheffe du bureau régional des achats à l'effet de signer, dans la cadre de ses attributions, les actes nécessaires à la mise en œuvre des procédures de marchés publics pour la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, ainsi que pour les marchés publics interministériels régionaux pour lesquels le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a reçu un mandat d'un groupement de commande pour les conclure, ainsi que les actes afférents à leur passation.

VIII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, de M. Arnaud PLANEILLE et de Mme Virginie MIQUET, la délégation de signature mentionnée au VII du présent article est donnée à M. Stanislas VEITL, agent contractuel, adjoint à la cheffe du bureau régional des achats.

IX - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à l'effet de transmettre au comptable public compétent les ordres de recouvrer et rétablissements de crédits en matière de recettes non fiscales, et de valider les demandes d'engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans Chorus Formulaires, pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer, ainsi que toutes pièces justificatives des dépenses à Mme Catherine RABEAU, attachée d'administration, cheffe du bureau mutualisé de l'exécution de la dépense, ainsi qu'aux agents suivants de ce bureau :

- 1° M. Christophe GARCIA, attaché d'administration, adjoint à la cheffe de bureau ;
- 2° Mme Dahbia BOUKHELIFA, secrétaire administrative de classe normale affectée à la section "engagement interne" ;
- 3° Mme Frédérique RENAULT, secrétaire administrative de classe normale, affectée à la section "engagement interne" ;
- 4° Mme Muriel JAMET, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section "DRIAAF",
- 5° Mme Samantha GEYORO, agent contractuelle, affectée à la section "DRIAAF" ;
- 6° Mme Véronique FREMONT, agent contractuelle, affectée à la section "coordination DRIEETS et DRAC",
- 7° M. Julien ANCIAUX, secrétaire administratif de classe normale, affectée à la section "coordination DRIEETS et DRAC" ;
- 8° Mme Carima AOUCHETA, secrétaire administrative de classe normale, affectée à la section "coordination DRIEETS et DRAC" ;
- 9° M. Pascal SALON, secrétaire administratif de classe normale, affectée à la section "coordination DRIEETS et DRAC".

X- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, la délégation de signature mentionnée au VIII ci-dessus est également donnée à Mme Valérie IMBERT, chargée de mission contractuelle "projets transversaux et dialogue social" du secrétariat général aux moyens mutualisés pour la DRIAAF.

XI- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine IRAGABA, attachée principale d'administration, responsable du centre des services partagés régional, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, circulaires relevant de la compétence et des attributions du centre de services partagés régional d'Ile-de-France, dont la régie d'avances et de recettes et le dispositif de carte achat prévues.

XII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, de M. Arnaud PLANEILLE et de Mme Sandrine IRAGABA, délégation de signature est donnée à Mme Anne LAVERGNE, contractuelle, adjointe à la cheffe du centre de services partagés régional, à Mme Dalila MANSOURI, agente de catégorie B, cheffe de la section "gestion des actes complexes" du centre de services partagés régional, et à M. Fabrice SILENE, chef de la section "gestion des dépenses hors marchés" au centre de services partagés régional, à l'effet de signer les documents et correspondances relevant des attributions des sections du centre de services partagés régional.

Article 25 : I- Au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux moyens mutualisés, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques en matière contentieuse et en matière de droit d'accès aux documents administratifs, se rapportant aux attributions du secrétariat général aux moyens mutualisés, et sous réserve des compétences confiées au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et au préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à M. Stéphane BRUNOT, préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer les actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, à l'exclusion des requêtes auprès des différentes juridictions.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint au préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT et de M. Christophe JEAN, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Marie-Gaëlle BONFILS, première conseillère du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, directrice des affaires juridiques.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN et de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, délégation de signature est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer les actes, pièces, documents, correspondances administratives ou notes relevant, d'une part, du I ci-dessus, et d'autre part, des fonctions mentionnées aux premier et troisième alinéas de l'article 20 de l'arrêté portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

V- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS et de Mme Corine PERCHERON, la délégation de signature mentionnée au IV est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la "mission légistique et animation juridique régionale", dans le cadre des attributions de cette mission.

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, de Mme Corine PERCHERON et de Mme Joëlle MATHIEU, délégation de signature est donnée à M. Mathys SCHETRIT, agent contractuel de catégorie A et Mme Marjorie DEGROTT, secrétaire administrative de classe normale, consultants juridiques, à la mission légistique et animation juridique régionale, à l'effet de signer les courriels d'accusé réception, les courriels de réattribution et les courriels de communication de documents administratifs en réponse aux saisines par courriels de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.

Article 26 : L'arrêté n° IDF-2025-10-31-00002-75-2025-10-31- du 31 octobre 2025 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est abrogé.

Article 27 : La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques, le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés, et la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelons de Paris et de la région d'Ile-de-France), accessibles sur le site internet de la préfecture, à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france, et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 5 janvier 2026

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME